



printemps 2020

JOURNAL DES LIBERTÉS

Corps intermédiaires et cohérence sociale

L'idée de progrès scientifique aujourd'hui

Le retour de la BCE au « *quantitative easing* »,
exemple typique des effets de la politique économique

Simon Leys avait raison ! Il incarne l'honneur des
intellectuels dans un océan de Maolâtres myopes et cruels

Comment résoudre la crise financière et le défaut
souverain du Liban ? *Une carnet de route*

journaldeslibertes.fr



Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JEANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN



Journal des libertés

© 2020, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969



www.journaldeslibertes.fr

**Conception graphique
et mise en pages :**

Whims Media
Republicii 202
105700 Comarnic
Prahova, Roumanie
www.whimsmedia.com

Equipe technique :

Christian NĂSULEA
Diana NĂSULEA
Beatrice CREȚU
Dragoș BECHERU
Constantin POPA

Imprimé par :

Pulsio Print
SIREN : 48110509600012
62 rue Notre Dame de Nazareth
75003 Paris
www.pulsioprint.com



Sommaire

Avant-propos

- 5 Comment convaincre des mérites de la pensée libérale :
commentaire à propos d'un commentaire *Pierre Garelo*

Les fondements

- 9 Corps intermédiaires et cohérence sociale *Pierre Coulange*
- 25 Démocratie et/ou subsidiarité *Jean-Philippe Feldman*
- 31 Simon Leys avait raison !
Il incarne l'honneur des intellectuels dans
un océan de Maolâtres myopes et cruels. *Jean-Pierre Daviet
et Pierre Grégory*
- 47 L'idée de progrès scientifique aujourd'hui *Angelo Maria Petroni*

Actualité

- 65 Le retour de la BCE au « quantitative easing »,
exemple typique des effets de la politique économique *Pascal Salin*
- 83 Comment résoudre la crise financière et le
défaut souverain du Liban ? Un carnet de route *Patrick Mardini*
- 101 Ma vie auprès de Bertrand Lemennicier,
par Thalia le chat *Antoine Gentier*
- 111 Moments partagés avec Georges Lane *Maximilien Lambert*

Notes de lecture

- 117 Responsabilité : Réactiver la responsabilité
individuelle
d'Alain Laurent *Jean-Philippe Delsol*
- 123 Éloge du libéralisme
de Joseph Macé-Scaron *Jacques Garelo*
- 129 Les vertus du protectionnisme
de Yves Perez *Jean-Philippe Feldman*



Avant-propos

Comment convaincre des mérites de la pensée libérale : commentaire à propos d'un commentaire

*par
Pierre Garello*

Dans un article publié en Février dernier sur le site du magazine en ligne « Contrepoints » je présentais le contenu de notre précédent numéro. Un lecteur nous a adressé un commentaire qui débutait ainsi : « Le libéralisme pourra sérieusement percer en France quand les libéraux cesseront de ne parler que de son aspect économique », et qui concluait : « Bref, le libéralisme tel que décrit fréquemment par ses propres louangeurs ne concerne qu'une petite fraction de la société. Il n'est donc guère surprenant qu'il soit mal compris et qu'il reste dans l'ombre... »



Je pense – et je l’ai d’ailleurs signalé à l’auteur du commentaire – que sa première critique n’est pas fondée : les libéraux, en tous les cas ceux qui écrivent dans ce Journal, ne parlent pas *uniquement* de l’aspect économique du libéralisme et l’on trouve d’ailleurs dans le conseil d’orientation, tout comme dans le comité de rédaction du Journal, des économistes mais aussi des juristes, des philosophes, des scientifiques, des littéraires, des journalistes, des historiens, des hommes d’affaires... Si l’on prend comme référence ce numéro 8 du *Journal des libertés* que vous allez lire, nous pouvons même affirmer que les libéraux ne parlent pas *principalement* de l’aspect économique du libéralisme : ainsi que vous le constaterez, un seul article – celui de Pascal Salin – entre directement dans cette catégorie pour traiter de la question, malheureusement toujours d’actualité, des pouvoirs réels et trop souvent destructeurs des politiques monétaires et plus généralement des politiques économiques¹. Parmi les autres articles que nous publions beaucoup s’attachent, plus ou moins directement, à comprendre l’évolution – ou devrais-je dire les méandres – de la pensée dominante dans notre société ; pensée dominante qui forge la compréhension de notre environnement, y compris institutionnel, et de l’histoire.

La seconde partie du commentaire de ce lecteur mérite je pense une plus grande attention : il nous met en garde contre la possibilité que nos propos, parce qu’ils seraient déconnectés des

¹ Soulignons, pour être précis, que Pascal Salin s’est lui-même, et à maintes occasions, violemment dressé contre une approche 100% économique du libéralisme et a mis en valeur les fondements éthiques de cette pensée (voir, entre autres, son ouvrage *Libéralisme*, Odile Jacob, 2000). Dans les pages de ce numéro 8 du *Journal des libertés*, Jacques Garello revient également sur cette « dimension éthique du libéralisme » dans sa recension du dernier ouvrage de Joseph Macé-Scaron.



vrais débats, ne puissent concerner en fait qu'une fraction de la société. Là encore, je suis d'avis que ce jugement est injuste car nous parlons bien du monde réel dans nos pages : les racines du régime politique Chinois, la démocratie, le rôle des associations et le juste rôle du gouvernement, les dangers du protectionnisme, la réforme des retraites. Mais il est vrai que la réalité ce n'est pas que cela : il y a aussi le coronavirus, la place des Lgbti, Polanski, la guerre en Syrie, le futur de l'Afrique, la montée de l'Islam, le réchauffement climatique...

Alors pourquoi ne pas aborder tous ces thèmes tout de suite ? Tout d'abord par humilité et sens pratique. C'est précisément parce que certains de ces thèmes sont d'une grande importance que nous voudrions faire entendre des voix compétentes. Or cela prend parfois du temps car les compétences ne sont pas toujours à portée de main. C'est ainsi que des dossiers sur la Chine ou sur les rapports que peuvent entretenir Islam et liberté ou encore sur la meilleure attitude à tenir face aux évolutions du climat sont en préparation. Nous demandons à nos lecteurs un peu de patience.

Une seconde raison pour laquelle il est parfois urgent de ne pas se précipiter pour aborder un thème est dans le souci d'éviter les confusions. Il n'y a pas nécessairement une « position libérale » sur toutes les questions. L'une des vertus du libéralisme est en effet de permettre une société soudée mais plurielle dans laquelle peuvent cohabiter des opinions très variées. Chacun, tant que cela ne porte pas atteinte à la liberté d'un autre, est libre d'avoir son point de vue. Maintenir cette distinction entre ce qui relève des fondements indiscutables d'une société libérale et ce qui relève d'une opinion personnelle face à une problématique donnée n'est pas toujours chose aisée et, s'il n'y a pas d'autocensure, si nous ouvrons nos pages tant à des articles d'opinion qu'à des articles visant à rappeler les fondements du libéralisme, il importe de le faire avec prudence afin d'éviter justement cette confusion entre



ce qui relève de la conviction personnelle et ce qui relève de la cohérence de la pensée libérale.

Il y a enfin une troisième réflexion que m'a inspirée ce court commentaire : il est vrai, ainsi que le suggère le commentaire, que les économistes sont nombreux dans la famille libérale. Mais il y a, je pense, une raison simple à cela et elle mérite d'être rappelée. L'économiste, à la base, cherche à comprendre les rouages du développement économique et social, et sa réflexion le conduit presque inévitablement à se pencher sur les institutions (les règles du jeu) qui encadrent les activités individuelles tant il est vrai que les individus répondent aux incitations qui proviennent de ce cadre. Et c'est ainsi que de nombreux économistes se sont naturellement intéressés aux institutions et à la répartition des pouvoirs. Et c'est ainsi qu'ils ont été conduits à comprendre les mérites d'un « système de liberté naturelle » – pour reprendre l'expression d'Adam Smith ; c'est-à-dire d'un cadre institutionnel basé sur le respect des droits individuelles et la réparation des torts que l'on peut causer à autrui.

Ce cheminement, qui prend son départ dans une réflexion purement économique pour nous conduire vers une réflexion plus générale sur les règles de vie dans une société et sur la valeur de la liberté, en bref sur des considérations de philosophie politique, de nombreux économistes l'ont parcouru. Ce fut en particulier le cas de Bertrand Lemennicier et de Georges Lane : deux économistes de formation, deux passionnés de la liberté, deux amis qui nous ont tout récemment quittés et auxquels nous rendons hommage ici. Oui, vraiment, si l'économie est parfois un point de départ pour découvrir la pensée libérale, cette dernière ne saurait se satisfaire d'une réflexion cantonnée à la création de richesses matérielles.



Corps intermédiaires et cohérence sociale

par

P. Pierre Coulange



Pierre Coulange est docteur en sciences économiques. Il est prêtre, professeur de théologie au Studium de Notre-Dame de Vie. Il est également auteur de plusieurs ouvrages sur la doctrine sociale de l'Église et membre de l'Association des économistes catholiques.



Comment peut-on prendre en compte, dans une société, le rôle des corps intermédiaires, c'est-à-dire de toutes ces structures intermédiaires entre l'individu et l'État ? La famille, les associations, les mouvements de toutes sortes. Parfois il est plus facile de mesurer, ou d'estimer les coûts sociaux de leur dislocation. Car la crise de certaines de ces institutions, notamment la famille, implique des conséquences sociales graves, notamment sous la forme de la criminalité. C'est ainsi que Jacques Bichot estime le coût du crime et de la délinquance à 150 Milliards d'euros, soit 7,5% du PIB¹. La présente contribution tente d'apporter des éléments de réflexion pour expliquer le rôle des corps intermédiaires par rapport à la cohérence sociale : en quoi ces structures jouent un rôle dans la paix, le bien commun, l'harmonie des relations ? Le premier paragraphe donne quelques fondements bibliques et théologiques. Le deuxième souligne l'importance des corps intermédiaires pour la cohérence sociale. Le troisième évoque leur rôle par rapport au bien commun. Le quatrième éclaire l'articulation entre liberté et vie associative.

Fondements bibliques et théologiques

La doctrine sociale de l'Église fait partie du corpus de la théologie morale qui a lui-même des racines bibliques. Nous allons maintenant considérer ces éléments bibliques et leurs implications théologiques. Ce n'est pas principalement parce qu'il n'y a pas d'État au sens moderne du terme que les corps intermédiaires jouent un rôle important dans la Bible. C'est pour des raisons principalement théologiques. Examinons successivement le cas de la famille et des relations de patronage.

¹ <http://bit.ly/3dcXSzP>



La famille

Pour traiter de façon appropriée de ce sujet, il faudrait commencer par étudier ses fondements bibliques dans le livre de la Genèse : après la création d'Adam, Dieu dit : « il n'est pas bon que l'homme soit seul » (1,18) : il crée alors la femme, os de ses os et chair de sa chair (2,23) : « homme et femme il les créa » (1,27). Tous les deux ne font plus qu'un (2,24) : ce précepte est d'ailleurs rappelé par le Christ à propos du caractère sacré du mariage (Mt 19,4 s.). La fécondité découle logiquement de cette union : « Dieu les bénit et Dieu leur dit : Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre ! » (Gn 1,28). Le livre du Lévitique, puis les prophètes vont dénoncer ce qui est jugé contre nature ou dégradant : ils condamnent l'inceste et la prostitution².

Dans la présente étude, un aspect seulement sera abordé : il s'agit de la dimension sociale. La famille dans la Bible joue un rôle éminent de corps intermédiaire : le droit de rachat (la loi du lévirat) empêche qu'une personne réduite à toute extrémité tombe dans la déchéance : si elle se vend comme esclave, elle est rachetée par son plus proche parent ; si elle vend ses terres, les parents ont droit de rachat sur les terres. Le livre de Ruth en est un excellent exemple. Dans le Deutéronome, il est question du devoir de protection des veuves : si une femme devient veuve, le frère du défunt l'épousera : « Si des frères habitent ensemble et que l'un d'eux meure sans avoir de fils, la femme du défunt n'appartiendra pas à un étranger, en dehors de la famille ; son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et fera à son égard

² « Tu ne découvriras pas la nudité d'une femme et de sa fille » (Lv 18,17) ; chez le prophète Amos : « ...après quoi le fils et le père vont vers la même fille, profanant ainsi mon saint Nom » (Amos 2,7).



son devoir de beau-frère » (Dt 25,5). On connaît bien l'usage pernicieux de cette règle que font les sadducéens de l'Évangile pour tendre un piège à Jésus. Ce qui est important c'est de tenir compte du souci de protection des faibles, de ceux qui sont exposés à la vulnérabilité et risqueraient de tomber dans la déchéance, parfois la violence ou le crime. Ici encore, il y a là une forme d'imitation de Dieu en raison de son statut de *go'el* (défenseur). A plusieurs reprises, et de manière prophétique, Dieu est appelé le *go'el* du pauvre : « Ne déplace pas la borne antique, dans le champ des orphelins n'entre pas, car leur vengeur (*go'el*) est puissant, c'est lui qui épousera, contre toi, leur querelle » (Pr 23,10-11). Les pauvres sont vulnérables parce qu'ils n'ont pas de protecteur puissant ; entrer dans le champ des orphelins signifie en prendre possession. C'est négliger l'invitation de Dieu à respecter le droit des faibles (cf. Dt 24,17 ; 27,19). Les orphelins n'ont pas les moyens de se défendre eux-mêmes ; ils sont privés de la protection de leurs parents. La famille constituait la cellule de base exerçant les fonctions d'éducation et de protection. En cas de défaillance, c'est le chef du clan qui devait remplir ce rôle comme le rappelle Isaïe³.

Quant aux veuves, elles se trouvent particulièrement exposées, étant donné le rôle protecteur de l'homme dans le Moyen-Orient ancien. C'est l'homme qui, par son autorité, son ascendance et sa force, fait respecter le droit du foyer. La condition de la veuve est précaire, spécialement lorsque celle-ci est sans enfant. Elle vit le plus souvent d'aumônes⁴, et glane des

³ Isaïe déplore leur égoïsme et leur vénalité. Cf. Is 1,23.

⁴ Cf. 1 R 17,12, note f de la *TOB*, p. 678. La veuve de Sarepta a un fils, mais celui-ci ne semble pas en âge de procurer des ressources à sa mère.



produits champêtres⁵. L'orphelin, comme la veuve (cf. Pr 15,25), sont des archétypes de pauvres et de défavorisés, dont l'ultime avocat est Dieu⁶. Celui-ci se fait le proche parent de ceux qui sont privés de protection.

La relation patron-client et le secours des malheureux

La Bible et l'histoire de l'Antiquité nous dépeignent une multitude de situations où les riches, les puissants, prennent sous leur protection des êtres faibles, pauvres, menacés. Sans prétendre faire un inventaire de toutes ces situations, nous retiendrons seulement deux exemples : l'un est tiré de l'Ancien Testament : il s'agit du cas de Job⁷. L'autre est tiré de l'histoire de la civilisation romaine, où la pratique du patronage était largement répandue.

Job est conduit, dans un contexte d'épreuve, à faire sa propre apologie. Sa détresse soudaine et inexplicable à vue humaine ouvre une série de trois dialogues où Job s'entretient successivement avec Éliphas de Témân, Bildad de Shuah et

⁵ Cf. Dt 24,19-20 sur l'abandon des glanures.

⁶ Cf. Dt 10,17-18 : Le Seigneur est « le Dieu grand, puissant et redoutable (...) qui rend justice à l'orphelin et à la veuve. » Cf. R. VAN LEEUWEN, "The Book of Proverbs" in *NIB*, T. V (Nashville 1997), p. 205.

⁷ À propos des relations de patronage en milieu rural, cf. B. LANG, « The Social Organization of Peasant Poverty in Biblical Israel », in : *Monotheism and the Prophetic Minority : an Essay in Biblical History and Sociology* (SWBAS 1), Sheffield, 1983, p. 114-127. LANG rapporte que le patron garantit la survie de ses clients et de leur famille ; en retour, les paysans versent une partie de leur récolte au patron. En cas de mauvaise récolte, ils versent moins, ou rien. Le patron assume donc une partie du risque, celui-ci ne pouvant être supporté par un paysan pauvre. Cf. *ibid.* pp. 118-119.



Çophar de Naama. Au chapitre 29, nous apprenons quelle est la renommée de Job et comment il se fait défenseur des pauvres et des orphelins (v. 12). Sa place est devant la porte de la ville, c'est-à-dire sur le lieu des assemblées ; sa position assise, le silence qui règne en sa présence, manifestent son autorité, son rang ; les anciens se tiennent debout en signe de respect, de déférence. Tout cela nous permet de voir en Job un homme non seulement riche, mais aussi respecté et influent. Job est un grand personnage.

Il a une attitude exemplaire auprès des mourants, des veuves ; il se présente comme spécialement attentif aux plus faibles, à ceux qui sont accablés par l'angoisse et la détresse. Le vêtement qui le recouvre est celui de la justice et il est coiffé d'un turban⁸. Précisément, la grandeur de Job, sa justice, son vêtement, c'est de s'occuper du pauvre et de l'orphelin, du mourant, de la veuve. Cette attitude le distingue et le grandit. On pourrait, bien sûr, être gêné par une telle apologie, et voir dans ce discours une sorte d'ostentation que, plus tard, l'Évangile condamnera (Cf. Mt 6,2-3). Mais si l'on tient compte du contexte et de l'accusation dont Job fait l'objet, il semble plutôt que Job agisse en toute droiture, déclarant son innocence, sans aucune vantardise. Job, injustement soupçonné, rétablit légitimement la vérité.

Cette apologie présente Job comme un secours providentiel pour tous les affligés : il est comme les yeux de l'aveugle, les pieds du boiteux, le père des pauvres⁹ (v. 15-16). Plus loin, au chapitre

⁸ Les vêtements rendent visible une disposition, une justice de fond. La coiffe indique quelque chose de la personnalité. Elle grandit la personne et la qualifie.

⁹ On s'attendrait plutôt à ce que Job se présente comme le père des orphelins plutôt que des pauvres (cf. Si 4,10). Mais on peut comprendre ici que Job se fait le proche parent de celui qui n'a pas de défenseur. Il est le père des pauvres, dans le sens de celui qui revendique et défend le droit de l'indigent.



31, Job reprend le langage de l'apologie, mais selon le mode d'un long serment imprécatoire :

Ai-je été insensible aux besoins des faibles (*dallîm*),
laissé languir les yeux de la veuve ? (v. 16)

Job est irréprochable en ce qui concerne le secours des plus faibles, qu'il s'agisse des serviteurs (v. 13), des orphelins (v. 17 et 21), des veuves (v. 16), des miséreux (Ps 119,176 ; Pr 31,6) et des pauvres (v. 19). En cela il ressemble à Dieu, il se fait de façon éminente image de Dieu qui, par excellence, est le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Cet élément revêt une importance capitale car elle souligne l'importance de la relation personnelle : Dieu tout puissant et proche du miséreux (Ps 113) est le premier de cordée d'un agir juste, immédiat et personnalisé.

Mentionnons aussi la relation patron-client dans la Rome antique : il est de bon ton, dans la Rome antique, que les personnes fortunées prennent sous leur protection des personnes fragiles qui feront ensuite l'éloge de leur « patron ». Ces hommes rivalisent de générosité et de bonté pour attirer à eux des « clients » qui sont leur gloire, leur fierté. Ces institutions sont les fondements de nos corps intermédiaires¹⁰. Elles sont un élément important de cohésion sociale en jouant à la fois un rôle identitaire (elles soulignent la grandeur et la libéralité des grands personnages) et social.

Considérons maintenant comment ces éléments bibliques et théologiques trouvent un écho dans la doctrine sociale de l'Église.

¹⁰ Cf. Pierre COULANGE, *L'option préférentielle pour les pauvres*, Parole et silence, 2011.



L'importance des corps intermédiaires

L'encyclique *Quadragesimo anno* (1931) présente aussi une nouveauté remarquable : celle de souligner la valeur des institutions intermédiaires ; déplorant la disparition des anciennes corporations qui constituaient un tissu social très dense dans l'ancienne société spécialement en Europe, Pie XI exprime la crainte qu'il ne reste plus de place dans la société qu'à l'individu et à l'État (*Quadragesimo anno* n. 84). Il regrette que l'individualisme ait réussi à briser cet intense mouvement de vie sociale que constituaient les corps intermédiaires. Il y a là une menace qui pèse sur le bien commun à travers le principe de subsidiarité ; d'abord parce que l'État se voit confier trop de charges et tend à atteindre une dimension exagérée ; « cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'État sur qui retombent dès lors toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus, et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités » (*Quadragesimo anno* n. 84).

Mais surtout, ce gonflement nuit à la personne humaine dont la dignité exige que l'on respecte ses compétences et ses prérogatives, selon le principe de la subsidiarité :

De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes (*Quadragesimo anno* n. 86).

Il y va donc de la dignité de la personne et du bien commun. C'est une conviction maintes fois affirmée et répétée par Pie XI et ses successeurs :



Que les gouvernants en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements, selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques (*Quadragesimo anno* n. 88).

On trouve dans l'encyclique une pensée qui avait été formulée jadis par les théologiens du Moyen Âge, notamment saint Thomas d'Aquin¹¹. Un ordre est le résultat d'une certaine cohérence d'ensemble, faite d'unité et d'excellence, chacun dans son domaine. L'ordre résultant, comme l'explique si bien saint Thomas, de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés, le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent... Cette union sera d'autant plus forte et plus efficace que les individus et les professions elles-mêmes s'appliqueront plus fidèlement à exercer leur spécialité et à y exceller (*Quadragesimo anno* n. 91).

Derrière cette problématique, c'est à l'évidence la question du bien commun qui est en filigrane ; la notion est d'ailleurs citée à maintes reprises¹². Dans une synthèse puissante, le Compendium de la doctrine sociale de l'Église établit le lien entre le principe de subsidiarité avec la présence des corps intermédiaires. Il en définit le rôle :

À l'application du principe de subsidiarité *correspondent* : le respect et la promotion effective de la primauté de la personne et de la famille ; la mise en valeur des associations et des

¹¹ THOMAS D'AQUIN, *Somme contre les Gentils*, *op. cit.* III, ch. 71, p. 550 ; cf. *Somme théologique*, Ia, qu. 65 art. 2.

¹² Il s'agit du passage de l'encyclique où cette notion de bien commun est la plus citée : n. 91.92.93 ; l'autre passage est celui sur la propriété privée.



organisations intermédiaires, dans leurs choix fondamentaux et dans tous ceux qui ne peuvent pas être délégués ou assumés par d'autres ; l'encouragement offert à l'initiative privée, de sorte que tout organisme social, avec ses spécificités, demeure au service du bien commun ; l'articulation pluraliste de la société et la représentation de ses forces vitales ; la sauvegarde des droits de l'homme et des minorités ; la décentralisation bureaucratique et administrative ; l'équilibre entre la sphère publique et la sphère privée, avec la reconnaissance correspondante de la fonction *sociale* du privé ; et une responsabilisation appropriée du citoyen dans son rôle en tant que partie active de la réalité politique et sociale du pays¹³.

Bien commun et corps intermédiaires

Il revient à Jean XXIII et à l'encyclique *Mater et magistra* de définir le bien commun dans les termes qui seront retenus ensuite non seulement par le Concile, mais par la doctrine sociale de l'Église jusqu'à maintenant, moyennant quelques variantes que nous allons évoquer. Nous sommes en 1961, tout près de l'ouverture du Concile. Le bien commun est compris comme « l'ensemble des conditions de la vie sociale qui permettent aux hommes d'atteindre de façon plus complète et plus aisée leur perfection¹⁴. »

Cette définition est reprise sans modification dans *Pacem in terris*¹⁵ en 1963. Le Concile la modifie en ajoutant que le bien

¹³ *Compendium* n. 187.

¹⁴ JEAN XXIII, *Mater et magistra*, 1961, n. 65.

¹⁵ *Pacem in terris* adopte un point de vue différent mettant en exergue l'importance de la reconnaissance des droits fondamentaux par les gouvernements sur toute la terre. La perspective se veut plus générale et reprend l'élan issu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée



commun permet aussi au groupe d'atteindre sa perfection. Dans son encyclique, Jean XXIII reste encore très lié à la problématique classique selon laquelle le rôle des pouvoirs publics dans la recherche du bien commun est premier et décisif ; il mentionne cependant le rôle des corps intermédiaires. Le texte insiste beaucoup sur l'inclination des hommes à s'associer pour réaliser ensemble leur objectif d'épanouissement et de perfection. L'idée sous-jacente est que l'obtention de cet objectif serait hors de portée d'individus isolés. Que l'on pense à l'efficacité des associations lorsque celles-ci se donnent pour tâche de lutter contre des fléaux sociaux comme par exemple la pauvreté matérielle, l'analphabétisme, ou encore le manque d'hygiène. Tous ces dérèglements sont des facteurs de dissension, de jalousie et d'aliénation qui appellent un engagement dans le sens du bien commun de la part des hommes et des femmes de bonne volonté.

Mais surtout, ces corps intermédiaires, tout en contribuant au bien commun, permettent à des hommes et des femmes généralement bénévoles, et parfois aussi salariés, de grandir eux-mêmes en humanité. La doctrine sociale de l'Église se plaît à souligner cette dimension subjective du travail humain, c'est à dire le fait que l'œuvre, spécialement accomplie par des groupes et des associations, bénéficie également à ceux qui s'y engagent.

Liberté et vie associative

On sait que la France compte plus d'un million et demi d'associations et que ce nombre a eu tendance à s'accroître au

par l'ONU en 1948. On peut dire qu'avec *Pacem in Terris* la thématique des droits fondamentaux entre dans le vocabulaire du Magistère. Cf. spécialement *Pacem in Terris* n. 53-59 sur le bien commun.



cours des dernières décennies¹⁶. On compte environ douze millions de bénévoles en France ce qui représente un potentiel important et varié d'activités et de services. Dans son ouvrage sur la confiance et le bien commun¹⁷, Marek Kohn montre que la vie associative constitue une sorte de patrimoine culturel, un capital qui exprime quelque chose de solide et durable dans toute société. Avant tout, il relie ce phénomène à la confiance qui naît entre des personnes lorsque celles-ci consacrent du temps à une activité commune en fédérant leurs énergies. La relation n'est pas basée sur l'intérêt directement compris, mais plutôt sur l'objectif commun qui motive l'adhésion et le temps donné. Tocqueville avait en son temps insisté sur ce phénomène lorsqu'il avait observé le fonctionnement des institutions américaines. Il avait noté la capacité des Américains à s'associer pour une multitude de motifs, qu'il s'agisse d'affaires privées ou d'objectifs politiques¹⁸.

¹⁶ Ces associations font appel à des millions de bénévoles (donner un chiffre précis est impossible mais, en fonction de la définition que l'on donne au terme 'bénévole', on obtient des chiffres qui se situent entre 11 et 22 millions de bénévoles en 2017) et emploient 1,8 millions de salariés à plein temps ou à temps partiel. Le budget des associations s'est élevé en 2017 à 113,2 milliards d'euros et 56% des financements venaient du secteur privé. Sur une période longue, le nombre d'associations créées chaque année a tendance à augmenter : 64 200 en 1993, 69 600 en 2003, 75 100 en 2014, puis 70 000 en 2018. Cinq secteurs d'activité concentrent presque 95 % des associations : sport : 363 700 (24 %) ; culture : 344 300 (23 %) ; loisirs et vie sociale : 320 000 (21,5 %) ; action sociale, santé : 211 500 (14,1 %) ; défense des droits et des causes : 172 300 (11,5 %). Cf. INJEP, *Les chiffres clés de la vie associative 2019*, <http://bit.ly/2vxk9ar>.

¹⁷ Marek KOHN, *Trust, Self-Interest and the Common Good*, Oxford University Press, 2008.

¹⁸ Dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, TOCQUEVILLE parle à deux reprises des associations : dans le premier livre, deuxième partie, au chapitre IV « De l'association politique aux États-Unis », et dans le second livre, deuxième partie, chapitre V « De l'usage que les Américains font de l'association



Cette propension à s'associer lui paraissait plus utile au bien commun que de s'adresser directement à l'État, ce qui aurait été, d'après lui, le réflexe des Français :

La première fois que j'ai entendu dire aux États-Unis que cent mille hommes s'étaient engagés publiquement à ne pas faire usage de liqueurs fortes, la chose m'a paru plus plaisante que sérieuse, et je n'ai pas bien vu d'abord pourquoi ces citoyens si tempérants ne se contentaient point de boire de l'eau dans l'intérieur de leur famille. J'ai fini par comprendre que ces cent mille Américains, effrayés des progrès que faisait autour d'eux l'ivrognerie, avaient voulu accorder à la sobriété leur patronage. Ils avaient agi précisément comme un grand seigneur qui se vêtirait très uniment afin d'inspirer aux simples citoyens le mépris du luxe. Il est à croire que si ces cent mille hommes eussent vécu en France, chacun d'eux se serait adressé individuellement au gouvernement, pour le prier de surveiller les cabarets sur toute la surface du royaume¹⁹.

Il montre comment outre-Atlantique les citoyens ont pris l'habitude de régler par eux-mêmes les petits incidents de la vie, en coordonnant leurs efforts :

Un embarras survient sur la voie publique, le passage est interrompu, la circulation arrêtée ; les voisins s'établissent aussitôt en corps délibérant ; de cette assemblée improvisée sortira un pouvoir exécutif qui remédiera au mal, avant que l'idée d'une autorité préexistante à celle des intéressés se soit présentée à l'imagination de personne²⁰.

Ces deux exemples montrent comme le bien commun se trouve pris en charge spontanément, ce qui correspond pour Tocqueville à une conception achevée de la démocratie. Celle-ci en

dans la vie civile ». Cf. Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, GF - Flammarion, 1981, vol. 1, p. 274 s ; et vol. 2, p. 137 s.

¹⁹ A. DE TOCQUEVILLE, *op. cit.* vol. 2, p. 141.

²⁰ A. DE TOCQUEVILLE, *op. cit.*, vol. 1, p. 274-275.



effet ne consiste pas seulement en une reconnaissance de l'égalité des citoyens mais conjointement en une reconnaissance de l'égalité et de la liberté d'initiative et d'association :

Ainsi le pays le plus démocratique de la terre se trouve être celui de tous où les hommes ont le plus perfectionné de nos jours l'art de poursuivre en commun l'objet de leurs communs désirs et ont appliqué au plus grand nombre d'objets cette science nouvelle²¹.

Un auteur contemporain, Robert Putnam, s'est intéressé aux gains en efficacité que l'on pouvait attribuer à ces cycles de réciprocité et de confiance ; il voit dans l'établissement de ces relations de voisinage et de solidarité, mais aussi, faudrait-il ajouter, dans ces valeurs morales et humaines, un lubrifiant qui permet au moteur social de mieux fonctionner²².

Conclusion

Les corps intermédiaires jouent un rôle majeur dans la cohérence sociale : ils permettent de remédier aux défaillances humaines, aux pauvretés, aux misères de toutes sortes qui pourraient conduire à l'effondrement et à la disparition des plus pauvres. La Bible dévoile le projet divin de susciter des institutions sociales qui protègent les faibles moyennant les liens familiaux, la solidarité, le secours des pauvres. Elles ne sont en réalité que le miroir de la prédilection de Dieu pour les pauvres.

La doctrine sociale de l'Église emboîte le pas à la Bible pour défendre l'importance des corps intermédiaires, sans lesquels la société se disloquerait et ne pourrait plus supporter les inévitables

²¹ A. DE TOCQUEVILLE, *op. cit.*, p. 138. Cf. aussi Pierre MANENT, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Tel - Gallimard, 1993, p. 44.

²² Robert PUTNAM, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, 2000, p. 135 ; cité par M. KOHN, *op. cit.*, p. 85.



fragilités consécutives à la blessure originelle. Mais surtout, les corps intermédiaires réalisent un lien beaucoup plus respectueux de la dignité de la personne humaine que si les secours étaient centralisés et venaient de l'État.

Les corps intermédiaires jouent donc un rôle majeur dans la poursuite du bien commun. Ils participent au développement intégral des hommes et des femmes qui s'associent en vue d'un objectif commun. Le cas des associations en France est spécialement significatif ; on peut voir dans le tissu associatif un capital culturel et éthique qui participe à la cohésion sociale et sert manifestement la cause de la dignité de la personne humaine.



Démocratie et/ou subsidiarité

par
Jean-Philippe Feldman



Jean-Philippe Feldman est professeur agrégé des facultés de droit, Maître de conférences à SciencesPo et avocat à la Cour de Paris. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier en date *Transformer la France. En finir avec mille ans de mal français*, Plon 2018 (avec M. Laine).



La démocratie représentative est en crise : abstention croissante lors des élections, désintérêt pour la chose publique, médiocrité des hommes politiques, corruption ou comportements douteux... Comment y remédier ?

La démocratie directe : une panacée ?

De tous horizons politiques ou presque, la démocratie directe est encensée comme solution à la crise de la démocratie représentative. En réalité, l'expression est mal choisie : il s'agit d'utiliser des mécanismes de démocratie semi-directe dont l'instrument emblématique est le référendum, mais dont d'autres procédés sont susceptibles d'être utilisés, telle la révocation. Les extrêmes promeuvent depuis de nombreuses années ces mécanismes de la manière la plus large qui soit. Car, pour les « populistes » de tous bords, le « peuple » ne saurait mentir. La plasticité des mécanismes référendaires plaît : référendum constitutionnel ou législatif, obligatoire ou facultatif, décisionnel ou consultatif, abrogatif ou confirmatif, national ou local, d'initiative populaire ou institutionnelle, etc. Certains libéraux y voient un moyen – puissant – pour réduire la sphère de l'État... quand l'extrême droite en fait un vecteur de lutte contre l'immigration et pour la préférence nationale, c'est-à-dire un État-providence réservé aux « Français de souche », et quand l'extrême-gauche en fait un instrument de consécration des « droits sociaux » et du combat de « classe ». Bref, chaque doctrine croit pouvoir l'utiliser à son profit, si possible exclusif.

Derrière la plupart de ces idées, il y a une idéologie antiélitiste qui avait été analysée par Tocqueville avec finesse : en démocratie, il n'existe plus de « supériorités ». L'individu démocratique étant l'égal de tout autre, chacun, en tant que citoyen, peut avoir des convictions et, relativisme oblige, aucune



conviction ne saurait primer. Ce qui compte, dès lors, c'est l'« opinion publique ».

Le problème, c'est la démocratie

Nul ne doute que les mécanismes de démocratie semi-directe aient leur utilité. Qui accepterait par exemple un changement de constitution sans que les citoyens soient directement appelés à le ratifier ? Mais le problème est mal posé : la question n'est pas une question de type de démocratie, mais celle de la démocratie elle-même.

Qu'est-ce que la démocratie ? C'est le « pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple », et ce pouvoir ne peut se concevoir qu'en vertu de la règle majoritaire, puisque l'unanimité n'est pas imaginable. Or, le « peuple », c'est-à-dire la majorité d'un moment, ne peut pas tout faire de manière légitime. Sinon pourquoi ne pas mettre aux voix la spoliation totale des riches ? Le fait de parquer les récalcitrants dans des camps de concentration ? D'autant plus lorsque le paiement de l'impôt direct et le droit de vote n'ont plus été reliés comme c'était le cas au XIXe siècle avec le vote censitaire...

Le préalable de la subsidiarité

La question n'est pas de savoir qui doit prendre la décision – les hommes politiques ou le « peuple » –, mais si la décision doit être prise. Le préalable n'est pas la démocratie, mais la subsidiarité. Il s'agit de réduire la sphère du politique, de dépolitiser, pour accroître celle de l'individu. Celle de l'individu et non pas celle du citoyen. Il y a quelques années, une célèbre collection de poche avait pour slogan : « les problèmes de tout le monde sont des problèmes politiques, les problèmes politiques



sont les problèmes de tout le monde ». Il n'est pas surprenant que le terme « citoyen » soit autant usité en France actuellement jusqu'à devenir même, de manière coupable, un adjectif. Tout était « social » il y a quelques années – pensons au tableau synoptique dressé par Hayek relatif aux utilisations nombreuses et variées du mot – et cela l'est resté ; tout est devenu « citoyen » aujourd'hui et même « éco-citoyen » ! Ce faisant, sans que beaucoup s'en rendent compte, c'est la sphère de la société civile qui se réduit comme peau de chagrin.

La subsidiarité a toujours été mal comprise en France, même si, ce qui n'est jamais relevé, Pierre de Calan en prononce l'éloge dès 1963 dans la synthèse – peu libérale – d'une réflexion patronale intitulée *Renaissance des libertés économiques et sociales*. Le plus clair et le plus simple est de la diviser, au surplus chronologiquement, en deux catégories. D'abord, la subsidiarité est horizontale : elle sépare la sphère publique de la sphère privée aussi strictement que possible. L'État n'est pas autorisé à empiéter sur les droits des individus, pas plus que l'Église : séparation de l'Église et de l'État, séparation de l'État et de la société civile. Ce n'est qu'ensuite que la subsidiarité est verticale : les problèmes doivent être résolus au plus près de l'individu, puis par les groupes naturels – la famille –, ou artificiels – les associations, les sociétés –, enfin et enfin seulement par les groupes politiques – là encore au plus près de l'individu et/ou du citoyen : la commune, puis les différentes collectivités locales, l'État, l'Europe communautaire.

Qu'est-ce qu'une démocratie libérale ?

Les libéraux ne sont pas des démocrates, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient opposés à la démocratie. Pour un libéral, la forme d'un régime politique a toujours été un problème annexe à partir du moment où les droits de l'homme étaient respectés : le fait de



se trouver en République ou en monarchie a une importance limitée. La source du pouvoir n'est pas un brevet de légitimité. Benjamin Constant a relevé avec à-propos l'erreur des révolutionnaires français : substituer le « peuple » au roi sans corriger pour autant l'absolutisme du pouvoir. Or, le fait d'être élu n'autorise pas par cela même à exercer un pouvoir absolu. Le constitutionnalisme a été directement construit tel un rempart contre l'absolutisme, que ce soit celui du monarque de droit divin ou du « peuple » du droit terrestre...

George Bernard Shaw écrivait avec humour que la démocratie substituait l'élection par l'innombrable foule des incompetents à la corruption par un petit nombre de corrompus... Le rêve de la démocratie, brocardée par Flaubert, n'apparaît guère ragoûtant : « élever le prolétaire au niveau de bêtise du bourgeois » ... En revanche, les libéraux promeuvent une forme particulière de démocratie : la démocratie libérale – qui peut se décliner en monarchie constitutionnelle ou limitée, peu importe là encore.

La démocratie libérale consacre la liberté des individus – qui sont bien des individus avant d'être éventuellement des citoyens – et la limitation de la coercition de l'État. Pour reprendre les termes d'une fameuse conférence de Benjamin Constant, la liberté des Modernes n'est pas celle des Anciens : l'application de la division du travail au domaine du politique – le régime représentatif – permet de libérer du temps pour que les particuliers vaquent à leurs occupations : « tout comme la démocratie de participation antique avait été la réponse improvisée à un excès de temps, la démocratie représentative moderne est une réponse à la rareté du temps. La représentation permet simultanément d'inclure les citoyens dans la vie politique et de les libérer de la vie politique », ainsi que l'écrit brillamment Stephen Holmes. Ce qui ne veut pas dire que ces derniers doivent



se désintéresser du politique, mais que le politique doit rester dans sa sphère – et ici les mécanismes de démocratie semi-directe jouent au besoin. La dimension politique de la liberté ne doit pas phagocyter ses autres dimensions qui sont autrement importantes.

Paraphrasons un conservateur contemporain très inspiré par Tocqueville : pour bien aimer la démocratie, il faut l'aimer modérément. Et j'ajouterais : il faut comprendre et aimer la subsidiarité.



**Simon Leys avait raison !
Il incarne l'honneur des
intellectuels dans un océan
de Maolâtres myopes et
cruels.**

*par
Jean-Pierre Daviet et Pierre Grégory*



Jean-Pierre Daviet ancien élève de l'ENS Ulm, Professeur des Universités, a enseigné à l'ENS Paris-Orsay et à l'Université de Caen.



Pierre Grégory, Professeur des Universités, a enseigné à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

Parmi des milliers d'idéologues anesthésiés par leur orgueil et leur égoïsme se dressent fort heureusement des esprits lucides et courageux, malheureusement souvent bien seuls, qui défendent à la fois la liberté et l'honneur des intellectuels. Ils se nomment George Orwell, Alexandre Soljenitsyne ou Simon Leys. C'est au magnifique rôle de ce dernier que nous consacrons les lignes suivantes. Elles s'emploient notamment à poser une question déterminante pour l'avenir de l'économie mondiale : la Chine peut-elle continuer à mentir sur son passé et son présent tout en occupant une place centrale dans le monde ?

On s'était habitué au XXème siècle à un affrontement entre deux grands systèmes : d'un côté un système socialiste à économie planifiée, avec dictature du prolétariat, de l'autre un système libéral où l'économie de marché allait de pair avec la démocratie représentative (libertés individuelles et élections, état de droit). Notre époque, celle du XXIème siècle, voit émerger un modèle inédit dont la Chine est le prototype : l'économie de marché y



fonctionne avec une dictature politique et culturelle de type totalitaire. Ce modèle chinois pourrait-il être transposé de nos jours ailleurs qu'en Chine ? C'est le grand défi qui, à nos yeux, engage l'avenir dans le monde.

Il est douteux que le totalitarisme de type stalinien ou maoïste trouve de nombreux adeptes chez les citoyens de pays démocratiques développés, au moins dans un horizon prévisible : trop de révélations ont été faites, trop d'échecs constatés, et la société d'aujourd'hui est trop permissive pour se couler dans un moule spartiate, même si elle manque souvent d'esprit critique dans les débats d'idées.

Un régime intermédiaire pourrait être envisagé : pas totalitaire, mais simplement autoritaire, à une limite grise où il existerait une pincée d'état de droit sans pleine existence de l'état de droit dans le cadre sauvegardé d'une économie de marché. Quels pourraient être les soutiens d'un tel régime ? L'intervention d'intellectuels de renom, qui contribuent à façonner l'opinion publique, pourrait fournir une assise, au vu de leur myopie passée et des trahisons de la liberté qui ont pu être observées chez eux. Ils pourraient être suivis de petits maîtres de la mode, martelant de prétendues évidences, des lieux communs qui obstruent la pensée libre. Pour notre propos il est important en premier lieu de rappeler des errances de la pensée qui ont eu lieu il y a une cinquantaine d'années, au temps du totalitarisme chinois le plus rigide et le plus tranchant. La figure de Simon Leys n'est pas seulement celle d'un intellectuel qui a dénoncé les égarements maoïstes, mais d'un écrivain persécuté dans nos pays libres pour avoir dit la vérité. Ensuite nous nous interrogerons sur la sortie incomplète ou imparfaite du totalitarisme.



Mao « phare de la pensée¹ » qui attire les papillons de nuit occidentaux

La révolution culturelle chinoise (grande révolution culturelle prolétarienne) a débuté en 1966 et n'a définitivement pris fin qu'en 1976 (mort de Mao Zedong). Elle marqua l'apogée d'une sidération, notamment chez les intellectuels de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Avant de commenter davantage ces événements et de comprendre les prises de position de Simon Leys, il est nécessaire d'appréhender quel était le climat intellectuel en Europe occidentale. Il existait en certains pays, dont la France et l'Italie, une forte influence communiste. Jean-Paul Sartre, raillé par l'historien Jacques Julliard ² comme « romancier médiocre, philosophe peu original, auteur de pièces de théâtre injouable », est l'exemple le plus remarquable non pas du communiste encarté et militant, mais du maître à penser se référant au communisme comme perspective nécessaire de l'avenir, au nom d'un sens incontournable de l'histoire. Il fut même à certains moments un compagnon de route (URSS, Chine, Cuba, soutien au leader communiste Alvaro Cunhal lors de la révolution des œillets au Portugal en 1974). Après avoir participé en 1948 à l'éphémère parti de David Rousset (Rassemblement démocratique révolutionnaire, un oxymore selon Raymond Aron, les deux termes étant incompatibles), il se rapprocha de Moscou, surtout après la mort de Staline (Sartre s'était ému de purges visant des juifs lors du prétendu complot des blouses blanches en janvier 1953).

Le premier voyage de Sartre en URSS eut lieu en 1954 (Malenkov étant chef du gouvernement) avec visite de Moscou, Leningrad, et de l'Ouzbékistan. Si Sartre blâma la répression de

¹ Formule inspirée du mot du président Giscard d'Estaing à la mort de Mao.

² Chronique du Figaro, 30 juin 2019.



l'insurrection de Budapest à l'automne 1956 (une pétition, un entretien publié par *l'Express*, un numéro spécial des *Temps modernes*), il garda ses habitudes de voyage en URSS, où il se rendit à 9 reprises, choyé par ses hôtes. Il faut dire que ses œuvres littéraires étaient traduites en russe, et que les droits d'auteur perçus étaient substantiels. L'enthousiasme avait certes disparu, mais Sartre continuait à croire au concept de socialisme comme horizon. Il détestait la démocratie libérale, et les élections n'avaient aucun sens selon lui, les électeurs n'étant pas en état de s'informer et de faire des choix.

En ce qui concerne la Chine, le voyage initiatique de Sartre et Simone de Beauvoir se situe en 1955, donc avant le « grand bond en avant » lancé en 1958. Il est assez normal, compte tenu des espoirs qu'ils mettaient dans le communisme, qu'après avoir vu l'URSS, ils aient souhaité faire connaissance de la Chine. Sartre fut reçu par Mao, et songea à écrire quelque chose sur la Chine. Il y renonça, le travail lui semblant trop lourd : Simone de Beauvoir mena la tâche à bien et publia *La longue marche* en 1957. La notice précisait que le présent tire son sens d'un « avenir qui achemine pacifiquement la Chine ... à la révolution socialiste » dans une longue marche. « Ni paradis ni infernale fourmilière, [la Chine est] une région bien terrestre où des hommes qui viennent de briser le cycle sans espoir d'une existence animale luttent durement pour édifier un monde humain » (le dévoilement d'un sens de l'existence pour une philosophe, l'accès à une vie qui prendrait un sens).



Du grand bond à la révolution culturelle : Apocalypse Mao³

On sent à la lecture de ce livre qu'implicitement Sartre et Beauvoir créditent le communisme chinois d'une répression moins violente que celle des Soviétiques de la terreur stalinienne. Néanmoins nous savons aujourd'hui que le « grand bond en avant » de 1958-1960, avec collectivisation des terres, travaux publics démesurés et entreprises industrielles insensées, s'accompagna d'une immense coercition et fit de nombreuses victimes, du fait de la famine et de la répression (20 millions de morts). Indirectement ce grand bond en avant est à l'origine de la révolution culturelle.

De nombreux dirigeants chinois de haut rang eurent des doutes sur la gestion de Mao dans le grand bond en avant. Tout en continuant à lui rendre des hommages honorifiques, ils décidèrent de lui ôter désormais les responsabilités de gestion. Mao voulut reprendre la réalité du pouvoir en lançant des jeunes exaltés contre des dirigeants et des cadres qu'il présentait comme embourgeoisés, prisonniers d'un monde ancien (août 1966). Mao adressa, entre autres choses, une lettre ouverte aux étudiants où se trouve la célèbre phrase : « on a raison de se révolter ».

Il se rendit compte au bout de deux ans qu'il avait déchaîné des exactions qu'il ne contrôlait plus (arrestation de cadres, lynchages, destruction de temples et de manuscrits anciens). Fin janvier 1968, il décida de mettre fin à certaines turbulences et stabilisa le mouvement en demandant à Lin Biao, ministre de la Défense, et auteur de la compilation du *Petit livre rouge*, d'éloigner des grandes villes les étudiants. Lin Biao envoya 17 millions de jeunes dans les campagnes, sous l'autorité de comités

³ Titre d'un ouvrage de Jacques et Claudie Broyelle, maoïstes repentis, B. Grasset 1980.



révolutionnaires provinciaux présidés par des militaires. Au total 100 millions de personnes furent persécutées d'une façon ou d'une autre, dont 1,5 million moururent. Toute une jeunesse fut sacrifiée parce qu'on ferma les écoles et les universités.

C'est en ce point que nous rencontrons ici un nouveau Jean-Paul Sartre, celui de 1968 et des années qui suivent. Il se fit le protecteur de jeunes maoïstes français, adeptes inconditionnels de la révolution culturelle chinoise. Il accepta de devenir directeur de rédaction de leur feuille, *La Cause du peuple*, puis directeur de rédaction d'un nouveau *Libération*, (reprenant le titre d'un premier *Libération*, fondé en 1941, disparu en 1964, longtemps dirigé par Emmanuel d'Astier de la Vigerie) dont Serge July fut le cofondateur en 1973 : entre autres prolégomènes, ce dernier avait milité à l'UNEF, puis été responsable d'un groupe maoïste dans le nord de la France. Il avait à ce titre rencontré Sartre dans un « tribunal populaire » jugeant de la culpabilité des Houillères pour un coup de grisou, Sartre jouant le rôle de « procureur » de ce tribunal, en septuagénaire qui voulait se persuader qu'il travaillait toujours dans le sens de l'histoire, muni d'un prétendu compas de navigation qui l'a beaucoup égaré.

Simon Leys, la grande voix du retour à la vérité

Dans un climat intellectuel où les interprétations les plus fausses dominaient chez les journalistes et chez nombre de lettrés d'avant-garde (Sartre, Foucauld, Barthes, Sollers, Badiou...), Simon Leys (pseudonyme de Pierre Ryckmans, 1935-2014), incarna en 1971, avec la publication des *Habits neufs du président Mao*, la dénonciation des maolâtres. Grand spécialiste de la civilisation chinoise, il se vit évincé d'un poste de maître de conférences à l'université Paris 7 en raison de ses écrits sur la Chine. Simon Leys apparaît désormais trop célèbre et trop récemment célébré (à la



suite de la plus dramatique des raisons, son décès d'un cancer en 2014) pour qu'il soit vraiment utile de rappeler en détail les étapes de sa carrière intellectuelle. Nous nous en tiendrons à trois évidences sans lesquelles la Chine contemporaine ne saurait être aujourd'hui comprise.

1- L'imposture que fut la lecture donnée par l'Occident de l'expérience marxiste, imposture dénoncée par le lucide et courageux Pierre Ryckmans alias Simon Leys. Deux avis sur cet important sujet valent mieux aujourd'hui qu'un long rappel :

D'abord celui de Jean-François Revel exprimé en ces termes :

« le courage de Simon Leys, au milieu de l'océan de bêtises et d'escroqueries intellectuelles qui baignait les côtes poissonneuses de la Maolâtrie intéressée de l'Occident, nous a un jour fait parvenir le message de la lucidité et de la moralité. Sa trilogie, *Les Habits neufs du président Mao, Ombres chinoises, Images brisées*, est bien « l'acquis à jamais » dont parle Thucydide pour définir le résultat du travail de l'historien. »

Ensuite celui de Philippe Sollers, l'un des chefs de la Maolâtrie des années 1970, qui a trouvé des mots définitifs :

« Trente ans ont passé, et la question reste fondamentale. Disons-le donc simplement : Leys avait raison, il continue d'avoir raison, c'est un analyste et un écrivain de premier ordre, ses livres et articles sont une montagne de vérités précises... »

Face à un tel constat, il est difficile de sortir des poubelles de l'histoire du négationnisme les rares maoïstes occidentaux survivants.

2- L'immense culture de Simon Leys, qui s'exprimait en français, en anglais et en chinois, confère à ses écrits un rayonnement rare qu'amplifie une production littéraire fascinante. *Les Naufragés du Batavia* reste un roman de référence du siècle dernier et l'on ne peut qu'admirer l'homme capable



d'écrire de merveilleux livres de marine, de s'imposer comme un spécialiste de calligraphie, un historien de la peinture chinoise ancienne, un universitaire admiré de ses étudiants et de ses collègues, un sociologue, un journaliste... C'est avec tristesse que l'on lit aujourd'hui le constat de Simon Leys sur l'évolution actuelle des universités, s'éloignant trop souvent de la science et de la rigueur méthodologique au profit de dérives idéologiques.

3- La diversité et l'ampleur des talents de Simon Leys confèrent un relief particulier à un sujet aussi essentiel que négligé par les personnels politiques et les journalistes occidentaux : la Chine du XXIème siècle peut-elle continuer à vivre sur le mensonge d'une histoire contemporaine falsifiée par un parti communiste omniprésent et pérennisé par une maîtrise des moyens modernes de communication ? Car si le maoïsme est implaidable en raison des millions de morts et de la misère qu'il a engendrés, le visage de Mao règne toujours dans la vie économique et l'iconographie officielle. Si l'Occident est aujourd'hui affaibli par ses divisions, la Chine peut apparaître comme une alternative possible face à la désorganisation et aux incertitudes engendrées par les nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, internet...). Quel paradoxe de voir internet, inventé pour permettre des échanges dans des pays potentiellement privés de liberté, par la guerre notamment, devenir un instrument privilégié des tyrannies, de l'islam radical ou du parti communiste !

Sortir du totalitarisme ?

L'URSS et la Chine maoïste offrent deux exemples de totalitarisme ayant fortement marqué la seconde moitié du XXème siècle au nom d'un supposé sens de l'histoire que seul peut interpréter un parti considéré comme guide. Le totalitarisme peut



être défini comme régime politique où l'État fait l'objet d'un véritable culte et manie des instruments de répression de grande ampleur. Cet État est dirigé par un parti unique. Le parti exerce une forte emprise non seulement sur l'État, mais aussi sur la vie privée des citoyens, étroitement surveillée et encadrée. Dans les deux cas, le totalitarisme se réfère à une doctrine dangereuse en ce qu'elle se prétend science, surtout clé de compréhension du réel économique et historique, bien qu'elle ait eu des prétentions plus vastes (philosophie des sciences, art, contrôle des circuits de l'information, Staline considérant par exemple la cybernétique comme fausse science au service de l'impérialisme). Et il convient de garder en mémoire la formule de Raymond Aron⁴ : le totalitarisme est un régime politique où règne une idéologie comme représentation globale du monde historique, du passé, du présent et de l'avenir, de ce qui est et de ce qui doit être.

Sortir du totalitarisme peut se concevoir à la faveur d'une guerre, comme ce fut le cas pour l'Allemagne vaincue de 1945. Dans l'exemple de l'URSS, on pourrait dire plutôt que cette superpuissance militaire a perdu la « guerre froide ». Dans le cas de la Chine, il n'y a pas eu de pression extérieure, mais, après une série de catastrophes intérieures, des dirigeants ont eu la lucidité de proposer une sorte d'ajustement : pas une véritable sortie du totalitarisme, mais un compromis inédit.

Deng Xiaoping, ou l'anti Gorbatchev

Un événement frappant de la fin du XXème siècle fut celui de l'effondrement du système soviétique qui datait de 1918 : fin de l'URSS, et émancipation des pays satellites. Mikhaïl Gorbatchev comprit en arrivant au pouvoir en 1985 que l'URSS était dans une mauvaise condition économique, et qu'elle ne pouvait plus

⁴ *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, 1965.



soutenir le poids d'une course frénétique aux armements. Il consacra beaucoup d'efforts à la politique étrangère en négociant une limitation de la course aux armements. En politique intérieure, Il lui parut que des réformes étaient indispensables pour libéraliser en partie l'économie et il était prêt également à une certaine libéralisation politique, les dogmes socialistes mourant d'épuisement en contradiction avec le réel. Il ne maîtrisa pas le changement dans les esprits : le parti communiste était trop rigide et se méfiait de lui, l'opinion publique était en attente d'un leadership charismatique que lui ne pouvait pas assumer. L'événement le dépassa de l'extérieur avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989. Une dizaine de républiques soviétiques manifestaient par ailleurs le désir de quitter l'URSS. Deux hommes politiques émergèrent en Russie dans la confusion des esprits : Boris Eltsine et Vladimir Poutine. Chacun à sa façon contribua à une reconstruction où l'on tenait compte de l'idée de liberté, mais avec des pesanteurs héritées du passé.

Le peuple russe paraissait plus embarrassé par le changement qu'enthousiaste. Pourquoi ? Il perdait brusquement ses repères. Pendant une dizaine d'années, le revenu par habitant fut plus faible qu'au temps du communisme. À titre d'exemple, les abattages de bétail et de volailles ont été jusqu'à deux fois moindres qu'en 1990. Les anciens kolkhozes et sovkhoses furent transformés en sociétés, mais sans apports ou garanties de la part de l'État. Les minuscules lopins individuels fonctionnèrent un peu mieux, mais principalement à proximité de villes où ils fournissaient fruits et légumes. Les anciens combinats de l'industrie lourde entrèrent en crise. Les voies ferrées ne furent plus entretenues. Très peu de jeunes aspiraient à devenir des entrepreneurs. La majorité rêvait d'une carrière de fonctionnaires. De grandes entreprises vouées surtout à des productions énergétiques étaient prospères, mais donnaient le



sentiment de pratiques et circuits opaques, alimentant une importante corruption.

Une autre raison du désenchantement, au moins dans l'élite cultivée, fut l'incapacité à créer un « état de droit ». Il s'agit là d'une notion très complexe, qui combine l'idée de liberté individuelle avec la nécessité de normes équitables de la vie collective, mises en œuvre par un État qui accepte de se soumettre lui-même à des règles normatives et institutionnelles pour éviter les abus de pouvoir. L'état de droit est devenu une tradition de l'Europe occidentale et des pays de l'OCDE, mais les anciens pays communistes européens ont eu beaucoup de mal à l'adopter.

Une Chine communiste avec une économie libérale

En Chine, Hua Guofeng, successeur désigné de Mao en 1976, fut de fait écarté du pouvoir en 1980. Deng Xiaoping devint l'homme fort. Il se retira officiellement en 1987 tout en restant influent jusqu'à sa mort en 1997. Le vrai maître de la Chine fut donc Deng de 1980 à 1997. Trois dirigeants cooptés dans le parti communiste ont continué tour à tour sa ligne politique : Jiang Zemin, Hu Jintao et Xi Jinping.

Deng souhaitait éviter tout risque d'asphyxie économique, développer la Chine, lui redonner un rayonnement mondial. Il élaborait une ligne politique assez simple à percevoir, qui consiste à libéraliser dans une large mesure l'économie, à tolérer de fortes inégalités dans la société, conséquence inévitable d'une compétition des talents jugée bénéfique, tout en verrouillant complètement la vie politique sous la conduite du parti communiste, toujours très uni, et en contrôlant de près les minorités nationales. Deng ne voulait à aucun pris une déliquescence comme celle de l'ancienne URSS.



Peut-on en tirer des enseignements sur le devenir du totalitarisme ? Dans les deux cas, URSS et Chine, des dirigeants que l'on aurait cru formatés dans un système marxiste très contraignant ont été amenés à constater que l'on ne pouvait pas se passer du marché, de la libre entreprise, des entrepreneurs, maîtres des moyens de production. Ils ont reconnu qu'il n'existait aucune économie contemporaine viable sans le marché. Dans les deux cas, la notion de patrie a été valorisée au plus haut point pour souder le pays.

La grande différence entre les deux pays est que la Russie n'a pas conservé l'hégémonie du parti communiste, alors que la Chine continue à lui attribuer un rôle dirigeant. En d'autres termes, selon les dirigeants chinois, l'État n'est pas capable de gérer convenablement l'économie, mais le peuple doit être rigoureusement guidé. Le communisme est le garant de la légitimité des hommes au pouvoir, comme l'était jadis l'héritage dynastique. Encore faut-il observer que, dans les premiers temps de la dynastie capétienne, en 987, une assemblée de barons adouba Hugues Capet contre Charles de Basse Lotharingie, fils du carolingien Louis IV d'Outremer, exemple d'une compétition entre deux prétendants au trône.

Sortilèges de l'envie et sens de l'histoire.

Le moteur de révolutions dont nous sommes coutumiers en France est l'idée d'égalité. Mais n'oublions pas que l'égalité a plusieurs significations. Elle peut s'entendre d'une égalité de dignité, tout être humain, quels que soit son sexe, sa race, sa nationalité, ayant droit aux mêmes égards. Il peut s'agir d'une égalité des chances : encore convient-il de développer des aptitudes ou des compétences. Ce n'est pas parce qu'on est doué de toutes les qualités qui conduisent à être champion de natation



qu'on le devient sans hygiène de vie, enseignement et entraînement sous la conduite de bons formateurs.

Le communisme a combiné trois ingrédients : faire appel aux sortilèges de l'envie pour s'en prendre aux « riches », promettre une fin de l'histoire idyllique, mettre en place un parti communiste qui sélectionne à différents niveaux de responsabilité des dirigeants supposés à la fois compétents et légitimes, sans concurrence, hors des règles de la démocratie.

La notion de sens de l'histoire, comme fin-but d'un processus où se réalise une fraternité universelle dans une liberté bien ordonnée où chacun peut s'estimer reconnu dans sa subjectivité créatrice, a été théorisée par Hegel, reprise et gauchie par Marx. On peut admettre que soit proposé un idéal très lointain de réalisation de la liberté, dans un monde pacifié et harmonieux, où il n'y aurait pas d'oppression, mais des normes raisonnablement acceptables. Néanmoins c'est une véritable escroquerie intellectuelle que d'en confier le gardiennage à un parti unique et à ses dirigeants jouissant d'un pouvoir tyrannique dispensé de tout contrôle. Ce n'était du reste pas l'idée de Hegel. Il est étonnant que Sartre et Simone de Beauvoir aient pu cautionner une telle aberration en invoquant un modèle mis en place par Lénine en 1918.

Conclusion

Des pays émergents pourraient s'inspirer du modèle chinois, en tirer un enseignement dans le cadre de la mondialisation, et contrôler une société qui garderait une partie de ses traditions. Sous sa forme classique, le marxisme n'exerce plus de fascination intellectuelle. Mais on ne saurait exclure totalement qu'il en renaisse quelque chose, à chaque fois que l'on estime ingérable l'état de droit. Et les démocraties ne donnent guère l'exemple. Quel



déplorable spectacle donnent aujourd'hui les grands pays développés dont l'influence décroît, courtisant un régime chinois « post-totalitaire » qui maintient en prison de nombreux opposants, à l'exemple de Liu Xiaobo, arrêté en 2008, nommé prix Nobel de la paix en 2010, mort en 2017 sans avoir retrouvé la liberté ! Des centaines de milliers d'habitants du nord-Ouest de l'empire du Milieu sont maintenus dans des camps de rééducation -sic- et, nous devons le redire ici, le visage de l'un des plus grands criminels de l'histoire figure sur les billets de banque du principal partenaire commercial des pays libres.

Ainsi, par le mariage improbable de l'économie de marché et du totalitarisme communiste, la Chine est devenue la deuxième économie mondiale. Qui peut aujourd'hui, quelques années après la mort de Simon Leys, rappeler à la face du monde la belle phrase de l'historien chinois Sima Qian⁵ : « les oui-oui de la foule ne valent pas le non-non d'un seul homme » ?

⁵ Sima Qian (145 av. J.-C. – 86 av. J.-C.)



L'idée de progrès scientifique aujourd'hui*

par

Angelo Maria Petroni



Angelo Maria Petroni est Professeur de Logique et Philosophie des Sciences, Université de Rome. Ancien professeur à l'Université de Bologne, et ancien directeur de l'École Nationale d'Administration italienne. Membre de l'Académie des Sciences de l'Institut de Bologne.

* Cet article est une adaptation pour le *Journal des libertés* du texte de la communication faite par le Professeur Angelo Maria Petroni à l'occasion de son élection comme Correspondant de l'Académie. Nous remercions le Professeur Petroni pour avoir adapté sa communication pour les lecteurs du Journal.



Il y a deux ordres de raisons pour lesquelles on peut affirmer que le concept de progrès scientifique doit être considéré comme un concept fondamental de la culture et de l'histoire de notre temps. Il y a des raisons théoriques, et il y a des raisons pratiques.

Naissance du concept de progrès scientifique

À l'ère post-moderne, le concept même de progrès scientifique semble avoir besoin d'une certaine justification, d'un plaidoyer vital. Apparemment notre époque a renoncé à toute universalité dans la fragmentation des concepts de la pensée et de l'histoire, dans un particularisme relativiste du temps et de l'espace. De la sorte le seul discours épistémologiquement – et même moralement – possible serait celui d'une description contextualisée de celui-ci. Il n'est pas possible d'affirmer des relations causales universelles ou une « universalité » de principe.

Comme nous le savons tous, le progrès scientifique est un concept de la modernité. Décrit, ou plutôt imaginé, par Francis Bacon, le concept de progrès scientifique commence avec la cinématique du *De Revolutionibus orbium coelestium* de Nicolas Copernic (1543), passe par Galileo Galilei, et atteint la mécanique des *Philosophiae naturalis principia mathematica* d'Isaac Newton (1687).

Le monde antique ne connaissait pas de vision cohérente et organique du progrès des connaissances scientifiques. D'ailleurs le concept même de progrès en général, tant dans le domaine moral que dans le domaine matériel, n'a jamais eu, ni dans le monde grec ni dans celui du latin classique, l'intention et l'extension qu'il aura après l'avènement du christianisme.

Cependant, quelque chose de beaucoup plus spécifique s'applique au concept de progrès scientifique. Certes le monde



grec possédait toutes les catégories épistémologiques dans le domaine des sciences naturelles – du concept de loi de la nature à celui d'axiomatique ; du concept de déterminisme/ indéterminisme à celui de mathématiques de la nature. Pour autant il ne possédait pas la catégorie de probabilité (ce sera le fruit d'une extraordinaire union entre la philosophie morale de Blaise Pascal et l'intérêt des mathématiciens français contemporains pour les jeux de cartes joués à Versailles). De la sorte on peut raisonnablement dire que le monde grec ignorait lui aussi le concept de progrès scientifique.

Le progrès scientifique est une catégorie intellectuelle et historique née, par conséquent, de la révolution astronomique et physique. Il va prendre une place centrale dans la philosophie des Lumières, notamment française. L'idée d'un progrès continu de la science aura une fonction purement idéologique : la raison doit remplacer l'histoire, la tradition et la religion.

Le siècle qui sera dominé par l'idée de progrès scientifique, comme description et comme prescription, sera le dix-neuvième. Et il sera indissociable du concept – et de la réalité – du progrès technologique, c'est-à-dire de l'application de la science.

Philosophie positiviste

L'idée de progrès scientifique et technologique au XIXe siècle est inextricablement liée à la philosophie du « Positivisme », en particulier dans sa version française.

Le corollaire de la vision positiviste de la science a été la déclinaison de la mécanique newtonienne, passée des raffinements et des extensions de Pierre Simon de Laplace, comme terme invariable *ad quem*, et – avec ce qu'on appellera plus tard la « microphysique » ou la « physique de la matière », ainsi



qu'avec les recherches sur les phénomènes électriques et électromagnétiques – d'André-Marie Ampère à Michael Faraday à James Clerck Maxwell.

La seconde moitié du XIXe siècle a vu une progression ininterrompue et formidable des sciences physiques et de l'idéologie positiviste.

À la fin du « long siècle » – pour paraphraser l'heureuse expression d'Eric Hobsbawm – se manifeste ce qu'Edmund Husserl appelle en 1934 « *Die Krisis der Europaeischen Wissenschaften* ». Le testament spirituel de Husserl est un magnifique exemple du véritable contenu de l'image hégélienne de *Die Eule der Minerva*, la « chouette de Minerve ». Selon cette philosophie, comme la chouette prend son envol au bout de la lumière, la réalité n'est expliquée qu'à la fin de son processus de réalisation.

S'il est vrai qu'en 1934 la crise des sciences européennes s'était en fait terminée bien avant, et s'il est vrai que les sciences physiques – mais pas seulement les sciences physiques – étaient dans une phase de floraison extraordinaire, il est tout aussi vrai qu'elles avaient connu une crise de leurs propres fondements conceptuels à l'époque où Husserl, réfléchissant sur la nature des mathématiques, avait posé les bases de la phénoménologie.

Une crise épistémologique

Cette crise était essentiellement épistémologique. Considérée comme une limite « transcendantale », pour utiliser un terme kantien de manière métaphorique, la vérité de la mécanique classique suggère que le progrès peut consister soit en une progression des données d'observation, soit en une évolution des données expérimentales. Il peut également s'agir d'une



progression des outils mathématiques pour l'application de l'observation à l'explication et à la prévision des phénomènes. La célèbre solution donnée par Henri Poincaré en 1890 au problème séculaire des « trois corps » (ou problème de calcul, compte tenu des positions initiales, des masses et des vitesses de trois corps soumis à une attraction gravitationnelle réciproque, et de l'évolution de ce système) en est un exemple paradigmatique.

En revanche, le point crucial est que si une théorie scientifique prend le statut d'une structure transcendantale, elle passe de la vérité empirique à la vérité analytique, ou quasi-analytique. C'est-à-dire que ses applications se transforment d'explications empiriques, qui peuvent être vraies ou fausses, en outils de description des phénomènes, auxquels les différentes catégories d'utilité sont appliquées avec différentes gradations.

Le *conventionnalisme* et l'*instrumentalisme* sont ainsi devenus les deux visions dominantes à la fin du XIXe siècle. L'idéologie de l'empirisme positiviste s'est transformée, dialectiquement, en la résurgence des modèles épistémologiques qui dominaient l'astronomie avant Copernic et avant Galilée.

Pierre Duhem fut le principal théoricien de la résurgence des modèles épistémologiques. Dans l'achèvement de la mécanique classique, il voulait voir le triomphe – même à titre posthume ! – du cardinal Roberto Bellarmino sur Galileo Galilei. La science ne peut pas produire des déclarations vraies sur la réalité, mais seulement des outils informatiques qui permettent de *sozein ta phainomena*, de « sauver les phénomènes ». Par conséquent, le progrès scientifique ne peut pas être défini comme un progrès vers une vérité toujours plus étendue et toujours plus profonde, mais comme une augmentation des capacités instrumentales. Ainsi, l'idéal de la science en tant qu'*itinerarium mentis in veritatem* – de la révolution scientifique de la Renaissance à l'idéal de la philosophie et de la théologie médiévales lancé par



Bonaventura da Bagnoregio en tant qu'*itinerarium mentis in Deum* – a dû prendre fin.

L'ouvrage de Duhem dans lequel il exprime ses thèses a été publié en 1906, un an seulement après *Zur Elektrodynamik bewegter Körper* d'Albert Einstein. Relancée par Willard van Orman Quine en 1951, la thèse sera l'un des arguments les plus forts utilisés par ceux qui, dans la seconde moitié du XXe siècle, veulent nier la rationalité du progrès de la science et en même temps la possibilité de définir le progrès scientifique de manière linéaire.

Quant à la vision conventionnelle, elle s'appliquait aux arguments selon lesquels les concepts fondamentaux de la physique classique, comme le deuxième principe de la dynamique, avaient essentiellement une valeur de définition – syntaxique. Cette vision s'étendait aux concepts mathématiques, dont tout fondement était nié dans l'intuition humaine. Prenez, par exemple, la géométrie euclidienne, qui a perdu toute position privilégiée par rapport aux théories de Riemann ou de Lobacevskij. En allant plus loin, le concept de géométrie a été séparé de celui de vérité descriptive.

D'Einstein à Simon : le relativisme

Depuis lors, depuis le début du XXe siècle et jusqu'à nos jours – jusqu'aux résultats spectaculaires très récents de la physique des hautes énergies – les progrès de la science doivent être attribués au fait que, dans l'éternelle dialectique entre expérience et théorie (ou, si l'on préfère, entre expérience et raison), le modèle qui s'est imposé était le modèle hypothético-déductif, par opposition au modèle inductif.



La naissance de la mécanique quantique a eu lieu « officiellement » en 1900, avec un essai de Max Planck : *Ueber Verbesserung der Wienschen Spektralgleichung*. En 1878, Johann von Jolly, un éminent physicien expérimental, avait conseillé à Planck, alors âgé de vingt ans, de ne pas entreprendre l'étude de la physique, estimant que dans ce domaine tout avait déjà été découvert, et que le seul travail qui restait à faire était de combler les lacunes.

La naissance « officielle » de la mécanique relativiste est venue avec l'essai d'Einstein de 1905. La relativité spéciale a été étendue à la relativité générale dans ses quatre essais de 1915, en commençant par *Grundgedanken der allgemeinen Relativitaetstheorie und Anwendung dieser Theorie in der Astronomie*.

Ce que l'on peut soutenir, et qui me semble le plus pertinent, c'est que tant la vision quantique que la vision relativiste n'ont pas dérivé et ne pouvaient pas logiquement découler d'un processus de type inductif. Chacune des configurations d'un tel processus a été définie. On peut le comprendre en se référant à la plus célèbre tentative faite au XXe siècle pour donner forme et substance à une logique (inductive) de la découverte des lois de la nature : celle d'Herbert Simon, père fondateur de l'Intelligence Artificielle.

Dans un essai de 1977, il déclarait :

[La] découverte des lois signifie seulement trouver des modèles dans les données qui ont été observées. Un processus de découverte des lois est un processus de recodage, de manière parcimonieuse, d'ensembles de données empiriques. Une théorie normative de la découverte scientifique est un ensemble de critères d'évaluation des processus de découverte de la loi.

La question de savoir si la définition de Simon est généralement adéquate d'un point de vue descriptif est une



question à laquelle j'ai consacré une partie importante de mes recherches, pour arriver à une conclusion négative. Je suis néanmoins profondément reconnaissant à Simon et j'honore sa mémoire pour l'attention qu'il a accordée à mes positions au fil des ans. Il a basé tous ses travaux puissants sur cette définition, et a construit des modèles d'Intelligence Artificielle qui sont censés avoir une force logique et une adéquation historiographique suffisantes pour reproduire certaines des grandes lois naturelles de l'histoire des sciences, de la Troisième Loi de Kepler à la loi de Coulomb en passant par le cycle de Krebs.

Au-delà de la question de sa pertinence générale, logique et historiographique, il est certain que les deux grandes découvertes paradigmatiques de la physique contemporaine – les lois fondamentales de la microphysique quantique, et les lois fondamentales de la macrophysique relativiste – n'avaient rien à voir avec un « recodage, de manière parcimonieuse, d'ensembles de données empiriques ». Il n'y avait rien dans les « données » dont disposait Planck, et encore moins dans les « données » dont disposait Einstein pour suggérer – par interpolation, extrapolation, ou par tout autre raisonnement statistique inductif – que la matière et l'énergie avaient une nature discrète, que la masse était une quantité vectorielle et non scalaire, et que la lumière était soumise à une attraction gravitationnelle.

Il suffira ici de rappeler cette dernière notion. Conséquence directe de la relativité générale, la courbure de la lumière solaire a été observée par Arthur Eddington depuis l'île de Principe, sur la côte ouest de l'Afrique, en utilisant l'éclipse de soleil du 29 mai 1919. Mais aucune observation ou expérience d'optique, ni classique ni électromagnétique, n'avait jamais enregistré un chemin de lumière qui n'était pas droit. Ni dans les laboratoires, ni dans les observations de l'univers, même avec des instruments précis et puissants comme ceux dont disposaient déjà les



physiciens et les astronomes. Épistémologiquement, la Relativité Générale introduit un concept qui n'était pas contenu dans les données précédentes, même pas en tant que singularité.

Révolution scientifique des XVIe et XVIIe siècles

Il n'y a pas de différence significative dans la relation entre l'expérience et la théorie, entre la révolution de la physique du XXe siècle et la révolution scientifique des XVIe et XVIIe siècles.

Un seul point suffira à le prouver. La révolution scientifique des XVIe et XVIIe siècles avait deux fondements. D'abord, l'héliostaticisme/héliocentrisme de Copernic. Deuxièmement, le principe d'inertie de Galilée. Le principe de Galilée permet la formulation des lois du mouvement, et la naissance de la mécanique moderne, avec l'unification de la physique terrestre et de la physique céleste, comprise plus tard par Newton.

Aucune observation astronomique et aucune expérience n'avait jamais enregistré ni la rotation de la terre ni son orbite. Pour la première, il faudra attendre quelques expériences, non concluantes, à la fin du XVIIIe siècle et, définitivement, Foucault en 1851. Pour la seconde, il faudra attendre la mesure de la parallaxe stellaire par Friedrich Wilhelm Bessel en 1838.

En ce qui concerne le principe de l'inertie, aucune observation ou expérience – ni le bon sens, ni les premières expériences du temps de Galilée, ni même les *calculatores* du Merton College d'Oxford au XIVe siècle – n'ont jamais enregistré un mouvement qui restait dans le même état si des forces extérieures n'agissaient pas sur lui.

La révolution scientifique, de Copernic à Newton, a été rendue possible par le fait que chaque concept fondamental a été introduit de manière contre-inductive, et par le fait que les grands



innovateurs ont en fait suivi une méthode hypothético-déductive. Les observations et les expériences avaient pour fonction de vérifier la pertinence des hypothèses théoriques. Mais elles n'étaient pas et ne pouvaient pas être l'origine, ni logique, ni psychologique, ni historique, des concepts fondamentaux de la nouvelle science.

Le manque de compréhension de ces vérités de l'histoire et de la structure des deux grandes révolutions de la science est la raison de l'échec substantiel du néopositivisme logique, le mouvement le plus important de la philosophie des sciences au siècle dernier. Le néopositivisme soutenait que la révolution quantique et la révolution relativiste pouvaient être structurées selon les schémas cognitifs de l'ancien Positivisme. Lorsque les outils de la logique formelle moderne ont été ajoutés à cela, le concept d'expérience a été affiné à travers les lentilles de la théorie psychologique de Mach. Mais le problème n'était ni dans les instruments logiques ni dans l'adéquation du concept d' « expérience » (d'abord de Mach, puis de Moritz Schlick et d'Otto Neurath). De plus, ce dernier était destiné à se heurter aux résultats de la psychologie contemporaine de la Gestalt.

Succession de paradigmes ?

La Structure des révolutions scientifiques de Thomas S. Kuhn (1962) placera à nouveau la question des révolutions scientifiques au centre de l'histoire et de la philosophie des sciences. Kuhn avancera deux thèses fondamentales. La première est que la voie de la science voit se succéder ce qu'il appelle la « science normale » et les révolutions. Alors que dans la première, les scientifiques tentent de résoudre les problèmes en supposant la validité des théories déjà établies, sans les remettre en question, dans la seconde, il y a un changement de « paradigme ». Celui-ci



est à la fois théorique, psychologique et linguistique. La deuxième thèse est que les nouveaux paradigmes sont radicalement différents des précédents, au point d'être incommensurables. Il n'y a pas de mesure commune des concepts théoriques, et il n'y a pas de mesure commune des données d'observation expérimentales.

La conséquence de la thèse de Kuhn est que toute possibilité de cumul des progrès scientifiques est niée. Puisque chaque paradigme ne définit et ne structure que les expériences qu'il considère comme telles, toute idée de « progrès vers » une fin objective logique-épistémologique – comme la vérité, ou la probabilité de vérité – perd tout son sens. Il n'est pas logique de décrire les relations hiérarchiques entre les structures syntaxiques. Tout ce que l'histoire des sciences nous permettrait d'affirmer est un « progrès à partir de ». Et cela ne pourrait être qu'une reconstruction de la succession historique des paradigmes.

La question de savoir si les révolutions dans la science étaient en fait la succession de paradigmes et de théories incommensurables est un sujet d'analyse historiographique, logique et épistémologique. Personnellement, j'ai consacré une partie importante de mes recherches à l'étude de la révolution copernicienne. J'ai compris que dans la transition du modèle et du cosmos ptolémaïque vers le modèle et le cosmos copernicien, il n'y avait pas d'incommensurabilité. Il n'y avait pas d'incommensurabilité dans les observations – Copernic a construit le *De revolutionibus orbium coelestium* presque exclusivement sur les données de l'*Almagest* de Ptolémée – et il n'y avait et n'y a pas d'incommensurabilité dans les modèles astronomiques, qui sont commensurables dans un sens strictement mathématique. De même, il m'a semblé qu'il était possible d'affirmer que la succession de la théorie copernicienne à la théorie ptolémaïque était le résultat d'un processus



parfaitement rationnel, si l'on considère à la fois les structures des modèles et leur pouvoir explicatif et prédictif. Chaque thèse différente découle de la confusion de ces aspects avec l'histoire des sciences en tant que moment, bien que particulier, de l'histoire générale de l'humanité. Pour utiliser une distinction célèbre, elle confond l'histoire interne de la science avec son histoire externe.

Les vues de Kuhn sur la science et le néopositivisme sont généralement considérées comme profondément alternatives. La seconde repose sur la double hypothèse de la primauté de l'expérience phénoménale, d'une part, et de la dérivation (inductive) des théories de l'expérience phénoménale, d'autre part. Cependant, il y a un élément fondamental que les deux visions partagent. Cet élément est que toutes deux considèrent la dynamique de la science – c'est-à-dire l'évolution des théories/paradigmes – comme guidée par la comparaison entre elles et par leur capacité à expliquer les données observationnelles et expérimentales. Pour reprendre une célèbre dichotomie illustrée par Hans Reichenbach, les deux sont placées du côté de la confirmation des théories, comme radicalement distinctes de celle de leur découverte. Et tous deux considèrent que les processus et le contenu de l'explication et de la prédiction sont symétriques.

Mais c'est précisément la question de la découverte des lois scientifiques et la question des prédictions qui sont au centre du problème de la détermination de l'existence d'un progrès scientifique et de sa nature. Tant que l'on considère que le cadre de référence est celui de théories données qui sont comparées à des résultats observationnels et expérimentaux donnés, il est possible d'élaborer une série de visions conventionnelles ou instrumentalistes de la science. La vision de Kuhn est parfaitement descriptible comme l'affirmation d'un conventionnalisme/instrumentalisme qui fonctionne dans le



cadre de chaque paradigme. Il est évident que le conventionnalisme et l'instrumentalisme sont tous deux des visions antiréalistes de la science. La science n'aurait ni la possibilité ni le but de découvrir une structure ontologique de la réalité ; elle organiserait plutôt systématiquement les preuves disponibles et acceptées.

Les découvertes font la science

La limite fondamentale du conventionnalisme et de l'instrumentalisme est qu'ils ne tiennent pas compte d'une dimension clé des théories scientifiques : la capacité de prévoir des types de phénomènes qui n'ont jamais été observés auparavant. Nous avons déjà mentionné le cas de la courbure de la lumière grâce à la gravité. Mais d'autres cas abondent, et tous sont d'une importance absolue : de la prédiction des phases de Vénus (théorie copernicienne) à la fission nucléaire de la physique atomique (dans les années 1930). Il n'y a pas d'autre explication possible pour ce genre de prédiction que la vérité de la conception réaliste de la science.

La physique des hautes énergies semble être une parfaite confirmation de la thèse selon laquelle la science progresse vers quelque chose et que sa progression est guidée par une méthodologie hypothético-déductive et non inductive.

Permettez-moi de mentionner deux moments fondamentaux. Le premier est la découverte des bosons de jauge de l'interaction faible, W et Z. Leur introduction fait partie de la théorie « électrofaible », qui vise à unifier les forces faibles et électromagnétiques dans une seule interaction. La théorie électrofaible a été formulée par Glashow, Weinberg et Salam dans les années 1960, et pour cela ils ont reçu le prix Nobel en 1979. Les bosons W et Z ont été détectés au CERN en 1984, lors de



l'expérience menée par van der Meer et Rubbia. Le second est le boson de Higgs. Son existence a été théorisée en 1964. Sa détection a eu lieu, avec la précision requise (probabilité d'erreur inférieure à 0,000006 %) – le 5 avril 2012, lorsque l'anneau du CERN a atteint l'énergie de 8000 électronvolts.

La complexité de l'interaction entre la théorie et les observations/expériences – pour lesquelles les nouvelles preuves entrent dans un processus herméneutique-heuristique dans la formulation de nouvelles théories – ne peut pas nous faire oublier, ni même mettre à l'arrière-plan, le fait que parmi les « expériences sensibles » et les « certaines démonstrations » de Galilée, ce sont ces dernières qui donnent la direction du progrès scientifique.

Dans cet article, j'ai essayé de faire valoir que la seule façon de comprendre le progrès scientifique est de combiner le réalisme scientifique avec une méthodologie hypothético-déductive. En dehors de cette union, des visions conventionnelles et instrumentales sont inévitablement générées, et elles ne sont pas en mesure de rendre compte du progrès réel de la recherche scientifique et de l'obtention de ses plus grands résultats.

J'ai déclaré au début de cet article qu'il existe des raisons théoriques et des raisons pratiques pour que le progrès scientifique soit considéré comme un concept fondamental de la culture de notre temps. La principale raison théorique, qui, je l'espère, découle de ce qui précède, est que la science, surtout dans les moments de grands changements, ne peut faire abstraction d'une prise de conscience de la part des scientifiques de la direction dans laquelle elle doit aller, des hypothèses conceptuelles qui constituent un facteur de développement, et de celles qui constituent au contraire un facteur d'involution ou de retard de développement.



Limites du progrès scientifique ?

Pour mieux illustrer cette thèse, permettez-moi de reprendre la célèbre distinction hégélienne entre progrès *ad finitum* et progrès *ad infinitum*. Chez Hegel, les deux termes désignaient respectivement le progrès des concepts et le progrès de l'histoire. Pour les sciences naturelles, la distinction soulève la question de savoir si le progrès scientifique – à supposer qu'il existe et qu'il ait une direction – a ou n'a pas de limite, qu'elle soit due à la nature ou au scientifique.

L'un des plus célèbres philosophes du XXe siècle, Karl Popper, pensait que la recherche était sans fin. Il affirmait que la science n'avait pas de limite intrinsèque et qu'elle passerait toujours d'une révolution à l'autre.

Un des grands physiciens du siècle dernier, Richard Feynman, était d'un avis contraire. Il a déclaré qu'après la découverte du big bang et de la théorie de l'évolution et de la biologie moléculaire, il y aurait une dégénérescence des idées, semblable à ce que ressent un grand explorateur lorsqu'il voit les touristes envahir son territoire.

Dans un sens similaire mais non égal, on a fait valoir que la révolution quantique et la révolution relativiste (et, en biologie, la découverte de l'ADN) resteront à jamais les dernières révolutions scientifiques. Notre capacité à comprendre les lois fondamentales de la nature, et le nombre énorme d'observations et d'expériences de contrôle auxquelles les théories scientifiques communes ont été soumises, rendront les futurs moments révolutionnaires (au sens de Kuhn ou au sens de Popper) peu probables. Si vous voulez, c'est le retour à une vision qui a prévalu dans la physique de la fin du XIXe siècle.

Cette vision *ad finitum* semble être la conséquence inévitable de la microphysique. Au fil des siècles, l'univers a toujours été le



laboratoire pour comprendre la nature de la matière. Depuis les années 1930, la relation s'est inversée : les laboratoires sont désormais le moyen de comprendre la nature de l'univers. La recherche des composants ultimes de la matière se fait dans le domaine de la microphysique. La désignation du boson de Higgs comme « particule de Dieu » a un sens plus pertinent que la simple inventivité journalistique.

Les raisons théoriques peuvent ici être converties en raisons pratiques. Car la justification de la science dans la société est inextricablement liée au fait qu'elle est perçue (non seulement par les scientifiques mais par toute personne ayant une autorité politique ou sociale) comme étant continuellement progressiste ; elle n'est pas considérée comme une activité ayant des limites prédéfinies et même identifiables. Avec cette approche la science pourrait devenir une activité autoréférentielle au sein d'une communauté engagée dans ce que Kuhn appelle la « résolution de puzzles ». En effet, des visions de la science comme celle du « Programme fort » de la sociologie, développé par David Bloor et Barry Barnes, ou celle de Bruno Latour, qui considère la science comme complètement séparée de toute logique et de toute pratique de recherche d'une vérité objective (et donc toutes les décisions scientifiques reflètent en fin de compte les intérêts personnels des scientifiques) ont connu et continuent de connaître un niveau de succès vraiment effrayant. C'est un exemple d'une importance fondamentale.

Il peut être tentant de croire que l'acceptation sociale de la science (la condition dans laquelle les sociétés démocratiques peuvent former un large consensus pour allouer des ressources de plus en plus vastes) restera la conséquence nécessaire de la perception. Après tout, la plupart des citoyens apprécient certainement l'utilité du progrès technologique. Cependant, cette solution n'est ni générale ni souhaitable. Nous pouvons voir



combien de progrès dans l'histoire des sciences, comme ceux de l'astronomie et de la thermodynamique, n'ont pas eu de retombées technologiques, ou comment dans nombre de cas aucune retombée n'a été ressentie depuis des siècles ou des décennies. Mais rechercher un consensus en matière scientifique sur la base des implications technologiques signifie éliminer toutes les branches de la recherche fondamentale pour lesquelles les répercussions technologiques ne sont pas prévisibles.

Que presque tous les gouvernements aient tendance à « finaliser » la recherche scientifique – à la soutenir dans la mesure où ses applications pratiques sont prévisibles – n'est pas un phénomène positif. Il s'agit plutôt d'une approche très négative pour le progrès de la science.

Je voudrais conclure par un exemple. Il existe aujourd'hui un grand intérêt pour les « Big Data » et pour le développement d'algorithmes permettant de gérer ces données. Les ressources publiques se sont considérablement déplacées des secteurs traditionnels (tels que les mathématiques pures) vers ce nouveau domaine de recherche. Les ressources ont même été transférées de la physique fondamentale à l'informatique quantique, ce qui promet des outils de gestion des « Big Data » beaucoup plus puissants que les outils actuels.

Les « Big Data » sont sans aucun doute un outil puissant pour gérer des domaines d'une grande importance pratique tels que l'information, la santé, les réseaux de communication, et bien plus encore. Et la recherche scientifique en bénéficie certainement aussi : la plus grande évolution se produit lorsque les « Big Data » alimentent les progrès de l'intelligence artificielle.

Cependant, ce serait une terrible erreur d'adhérer à la position de ceux qui pensent que les « Big Data » plus l'intelligence artificielle rendront inutile l'activité de construction de théories –



à savoir l'invention de théories et la construction de modèles théoriques. Si la vision inductive du développement des connaissances scientifiques était vraie, cette position serait justifiable. Mais, comme j'espère avoir été clair, la position inductive est fautive : logiquement, méthodologiquement et historiquement fautive.

Il s'ensuit qu'aucune interpolation ou extrapolation de données, quelle que soit la méthode ou la puissance de calcul, ne peut établir des relations de cause à effet différentes de celles qui découlent des théories déjà connues. Une telle approche permettrait d'en savoir plus sur les territoires déjà explorés, mais pas de découvrir de nouveaux territoires : et ce dernier, je m'y risquerais, est la définition et même la raison d'être de la science et de ses progrès.



Le retour de la BCE au « quantitative easing », exemple typique des effets de la politique économique

par
Pascal Salin



Pascal Salin est économiste, Professeur honoraire à l'Université Paris-Dauphine. Ancien Président de la Société du Mont Pèlerin, il préside aujourd'hui l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social). Auteur de nombreux ouvrages dont *Les systèmes monétaires – Des besoins individuels aux réalités internationales* (Odile Jacob, 2016)



Le « quantitative easing » (ou « assouplissement quantitatif ») consiste en ce qu'une banque centrale achète en grande quantité des titres de dettes – en particulier des bons du Trésor et des obligations d'entreprises – et émette évidemment en contrepartie de nouvelles unités monétaires. Ces achats sont faits auprès des banques commerciales qui détiennent ces titres, mais on envisage aussi la possibilité d'achats directs par la banque centrale de ces titres à ceux qui les émettent. Certains envisagent d'ailleurs même maintenant que la banque centrale européenne (BCE) distribue gratuitement de la monnaie aux individus et aux entreprises¹.

Le « quantitative easing » a été suggéré par un économiste allemand, Richard Werner, qui travaillait au Japon en 1994. Et c'est d'ailleurs le Japon qui a été le premier pays à le pratiquer – en 2001, puis ce fut le cas des États-Unis et du Royaume-Uni en 2008.

La BCE a pratiqué le « quantitative easing » de 2015 à la fin de 2018. Ainsi, 2600 milliards ont été injectés dans l'économie en trois ans, soit l'équivalent du quart du PIB de la zone euro. La BCE a acheté essentiellement des bons du Trésor. Or, peu de temps avant la fin de sa présidence de la BCE, Mario Draghi a annoncé la reprise de cette politique monétaire à partir du 1^{er} novembre 2019, date à laquelle Christine Lagarde lui a succédé et l'on peut penser qu'elle est incitée à poursuivre cette politique monétaire. Il a été prévu alors que 20 milliards d'euros par mois seraient ainsi déversés. Par ailleurs la banque centrale impose un taux d'intérêt négatif – qu'elle a fait passer à - 0,50 % pour les dépôts des banques

¹ Cette suggestion a été faite à plusieurs reprises au cours des années récentes par des dirigeants de la BCE ou par des économistes, par exemple Daniel Cohen.



– ce qui a évidemment une influence sur tous les taux d'intérêt en Europe.

La justification habituelle de cette politique monétaire consiste à dire qu'elle permet une relance de l'activité économique, grâce au développement des crédits, et qu'elle aide à atteindre l'objectif de taux d'inflation (qui est proche de 2% pour la BCE). Ceci sous-entend d'ailleurs que l'on considère généralement implicitement qu'il existe une relation positive entre inflation et croissance économique (et, symétriquement, une relation entre déflation et dépression économique).

1. Inflation et déflation

Pour apprécier cette politique monétaire il faut évidemment s'interroger sur le rôle de la monnaie et faire appel à la théorie monétaire. Mais il existe, bien sûr, plusieurs théories monétaires, par exemple celle qui vient de se développer aux États-Unis sous le nom de « théorie monétaire moderne » et que l'on doit juger comme extrêmement critiquable et arbitraire car elle consiste à considérer que l'État peut financer ses dépenses par la création de monnaie. On doit considérer de manière générale qu'est justifiée une théorie qui repose sur des hypothèses cohérentes et réalistes concernant les comportements des individus. C'est d'ailleurs le comportement individuel qui sera évoqué souvent dans le présent texte.

La monnaie pouvoir d'achat généralisé

Le rôle de la monnaie est clairement explicité par sa définition. Il est justifié de définir la monnaie comme étant un pouvoir d'achat généralisé, c'est-à-dire qu'elle est échangeable à tout moment auprès de n'importe qui et contre n'importe quel



bien. Une monnaie est d'autant plus désirable que son espace de circulation est vaste – ce qui est le cas de l'euro – et que son pouvoir d'achat est mieux maintenu.

De ce point de vue il n'y a jamais de justification possible à l'inflation puisque l'inflation signifie une perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Il est donc normal de considérer comme absurde l'objectif de la BCE d'un taux d'inflation proche de 2%. Ce taux n'est pas insignifiant : il implique que la monnaie perd chaque année près de 2% de son pouvoir d'achat, ce qui revient à dire qu'en détenant des encaisses monétaires on doit subir l'équivalent d'un taux d'intérêt négatif, proche de -2%, ce qui est considérable. Par contre on devrait considérer la déflation comme souhaitable puisqu'elle signifie que les prix des biens en termes de monnaie diminuent, ce qui implique que le prix de la monnaie en termes de biens réels augmente, c'est-à-dire que son pouvoir d'achat augmente et rend la monnaie plus utile et désirable. Or, c'est à tort que l'on assimile déflation et dépression économique.

La crise de 1929 : déflation ?

Il en est peut-être ainsi parce qu'on fait une fausse interprétation de la crise économique de 1929. En fait au cours des années 1920 il y avait eu une croissance de la quantité de monnaie considérable aux États-Unis, mais celle-ci ne s'était pas traduite par un taux d'inflation élevé pour deux raisons. Tout d'abord une grande partie de la nouvelle monnaie avait servi non pas à des achats de biens de consommation mais à des achats de biens financiers. Or les prix des premiers entrent dans les statistiques de calcul du taux d'inflation et pas les seconds. Par ailleurs il y avait eu des taux de progrès techniques considérables, qui se seraient traduits par une baisse des prix des biens en l'absence de création monétaire. Le fait que les prix aient été à peu près stables



– et non dégressifs – correspond bien à une situation inflationniste, mais non à la définition statistique de l'inflation. Par ailleurs à la fin des années 1920 les autorités monétaires américaines ont procédé à une diminution considérable de la quantité de monnaie, ce qui s'est traduit par des diminutions considérables des prix nominaux des biens. Les entreprises se sont donc trouvées confrontées à une situation où leurs prix de vente diminuaient, tandis que les salaires nominaux restaient constants conformément aux contrats précédemment signés. Cela a provoqué des pertes pour beaucoup d'entre elles et a même conduit à la faillite de certaines d'entre elles. Mais cette crise économique a été due non pas au fait qu'il y a eu une déflation, mais au fait que cette déflation n'avait pas pu être prévue. Ce n'est pas la déflation par elle-même qui cause la dépression, mais la grande variabilité de la politique monétaire. On peut d'ailleurs considérer que la crise de 1929 est une illustration de ce qu'on appelle « la théorie autrichienne du cycle ».

La monnaie et le mythe de la demande globale

Il est très généralement admis à notre époque, plus ou moins explicitement, qu'il faut augmenter la demande globale pour stimuler la production, ce qui justifierait aussi bien une politique monétaire expansionniste qu'une augmentation des dépenses publiques. La théorie keynésienne a évidemment favorisé l'idée selon laquelle la demande stimule la production et l'on a presque totalement oublié une proposition fondamentale, celle qu'on appelle « la loi de Say », du nom du célèbre économiste français Jean-Baptiste Say, à savoir que l'offre crée la demande. Or c'est cette dernière proposition qui est valable et non celle qui découle d'une théorie keynésienne que l'on devrait considérer comme totalement erronée.



Pour s'en convaincre il convient de tenir compte du comportement normal des individus. Un individu décide ses activités productives en fonction de ses capacités, de ses choix (loisir ou travail) et de manière à pouvoir bénéficier de ressources qui lui permettent de consommer dans l'immédiat ou dans le futur au moyen de l'épargne. Ses demandes sont déterminées par sa production. Or, ce qui est vrai pour un individu est vrai pour un ensemble d'individus, par exemple ceux qui forment un pays (ou un ensemble de pays comme l'est la zone euro). Il faut souligner par ailleurs que la production dépend des incitations productives. Celles-ci sont modifiées par l'environnement, par exemple l'environnement fiscal et réglementaire. C'est lui qui explique particulièrement l'existence d'une faible croissance et celle du chômage, qui ont pour origine la distribution de « faux droits » (selon les termes utilisés par Jacques Rueff).

2. Évolution historique de la monnaie

Mais pour bien comprendre le rôle de la monnaie il est particulièrement utile d'envisager l'histoire de la monnaie. Il ne s'agit pas d'en faire une description totalement précise, mais surtout d'en conserver les tendances principales ce qui facilite la compréhension de la théorie monétaire. Cela permet en particulier de distinguer ce qui correspond à une évolution naturelle et souhaitable et ce qui correspond à des décisions arbitraires et contestables.

La loi de Say

Imaginons tout d'abord une économie de troc. Il existe des prix relatifs entre tous les biens et il peut aussi exister éventuellement un étalon sans que celui-ci joue un rôle monétaire



(mais il facilite seulement l'information concernant les prix relatifs). Chaque individu décide son activité productive en fonction de ses capacités, de ses choix (loisir ou travail), des biens qu'il souhaite demander. Sa demande est déterminée par le niveau de sa production. La *loi de Say* est parfaitement cohérente avec le comportement effectif de tous les individus : il n'y a pas de demande sans une production préliminaire (au niveau individuel ou collectif). C'est l'offre qui crée la demande et non la demande qui crée l'offre.

L'or, base monétaire

Supposons maintenant qu'on se trouve dans une situation où un bien a été adopté spontanément comme monnaie².

Quand le bien choisi comme base monétaire se trouve être l'or chaque individu accepte initialement un sacrifice pour acheter une certaine quantité d'or afin d'avoir un pouvoir d'achat disponible. Si la croissance est nulle chaque individu conservera en moyenne la même quantité d'or et les prix relatifs de l'économie de troc ne sont pas fondamentalement modifiés.

La quantité de monnaie et l'évolution du prix des biens en termes d'or dépendront de l'évolution désirée par les producteurs d'or et les acheteurs de monnaie-or. Si, par exemple, il y a une raréfaction de la production d'or parce que les producteurs d'or ont du mal à trouver de nouvelles mines d'or et parce qu'il y a une croissance réelle de la production de biens, il y aura une rareté croissante de l'or par rapport aux autres biens et, par conséquent, une situation de déflation : chaque unité d'or sera échangeable

² Comme l'a bien souligné Carl Menger, la création de la monnaie a été le résultat de processus spontanés résultant des décisions des échangistes et non d'un processus « pragmatique », c'est-à-dire d'une décision volontaire et consciente conduisant à imposer l'usage de la monnaie.



contre une quantité croissante d'autres biens. Certes on peut penser qu'il peut en résulter transitoirement un petit problème, par exemple si les salaires sont fixés par contrat en termes nominaux (c'est-à-dire en quantité d'or) et qu'ils ne peuvent pas être modifiés rapidement. Il en résulte donc une augmentation des salaires réels qui peut poser des problèmes aux producteurs. Mais il est vrai que, dans cette hypothèse où il y a une forte croissance, la productivité du travail augmente très probablement et l'augmentation des salaires réels est donc supportable.

Les billets de banque

Il revient au même que l'on fasse circuler des billets de banque qui constituent des droits de propriété sur l'or avec des réserves à 100% (par exemple des billets valant un gramme d'or). Dans ce cas, les entreprises – que l'on peut appeler des banques – vendent des droits de propriété sur l'or, ce que l'on peut appeler des billets de banque. Mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'initialement – par exemple en Angleterre – les billets ont été émis non pas par les banques, mais par les orfèvres. Les banques existent depuis longtemps, mais leur véritable rôle a consisté à accorder des crédits et pas à produire de la monnaie. Mais plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse où les « billets de banque » sont émis par les banques. Elles signent avec leurs clients des contrats par lesquels elles leur achètent des grammes d'or et elles leur remettent en contrepartie des billets de banque. Mais elles s'engagent à échanger les billets contre des grammes d'or à un prix constant. Il y a une garantie de convertibilité à prix fixe. Cette garantie est crédible parce qu'elle résulte de contrats privés. Or, dans une économie libre un contrat se respecte nécessairement. Si une banque privée décidait unilatéralement de racheter un billet de banque en remettant à un client une quantité d'or inférieure à celle qu'elle avait promise, on considérerait à



juste titre qu'il s'agit là d'un vol. Elle serait poursuivie en justice et elle perdrait évidemment des clients, ce qui la conduirait probablement à la faillite.

Ouvrons alors une parenthèse : il est important de ce point de vue de comparer le fonctionnement d'un système monétaire privé – tel qu'il a existé dans le passé, avec d'excellents résultats – et les systèmes monétaires modernes. Ainsi lorsqu'une banque centrale donne une garantie de convertibilité, soit contre de l'or, soit contre une autre monnaie, on considère comme normal qu'elle décide de dévaluer, c'est-à-dire qu'elle décide unilatéralement de diminuer la quantité d'or ou d'autres monnaies contre une unité de sa monnaie. La dévaluation est un vol, mais le gouverneur d'une banque centrale qui la pratique ne va pas en prison.

Réserves fractionnaires

Revenons au système des banques privées créatrices de monnaie avec des réserves à 100%. C'est un système satisfaisant, mais qui pose cependant un petit problème pratique, à savoir la rémunération des banques commerciales pour les services qu'elles rendent, par exemple faire le nécessaire pour maintenir en toute sécurité le stock d'or qui garantit la valeur des billets et prendre en charge les coûts de fabrication des billets et les coûts des échanges entre or et billets. Je considère pour ma part que cela a justifié dans le passé le passage d'un système de réserves à 100% à un système de réserves fractionnaires. Pour cela les banques ont accepté de vendre de la monnaie non pas en contrepartie de grammes d'or, mais en faisant crédit, c'est-à-dire en achetant des reconnaissances de dette à leurs clients, ce qui leur rapportait un taux d'intérêt. Il y a eu de ce point de vue une augmentation de la masse monétaire avec les conséquences que nous avons déjà vues,



en particulier de l'inflation. Mais on doit estimer que cette augmentation reste limitée. En effet elle dépend de la fréquence à laquelle les clients des banques demandent la conversion de leurs billets contre de l'or. Si une banque accroissait trop la création de monnaie elle devrait faire face au risque d'être incapable de respecter ses contrats de convertibilité et donc au risque de faire faillite. Et par ailleurs, les clients risqueraient d'éviter de recourir à des banques dont on connaîtrait le taux de création monétaire excessif. Le passage d'un système monétaire avec des réserves à 100% à un système avec des réserves fractionnaires correspond certes à une situation où il y a une augmentation de la masse monétaire, mais celle-ci résulte des décisions individuelles des banques et de leurs clients, acceptées par les uns et par les autres. L'offre et la demande de monnaie fiduciaire déterminent librement cette évolution. Ce passage d'un système avec des réserves à 100% à un système avec des réserves fractionnaires peut donc créer provisoirement de l'inflation, mais celle-ci n'est pas continue. L'évolution ultérieure des prix nominaux dépend du rapport entre le taux de croissance du stock d'or monétaire et le taux de croissance réelle. On peut donc facilement imaginer qu'une situation d'inflation nulle ou même de déflation correspond à l'équilibre dans ce système de monnaies privées (où la politique monétaire n'existe pas !).

3. Création monétaire et structures productives

Imaginons qu'on décide arbitrairement de distribuer à toute la population européenne des unités monétaires, comme certains envisagent de le faire. Les premiers qui bénéficient de cette distribution vont augmenter leur demande de certains biens et les producteurs de ces biens auront deux solutions pour répondre à cette demande :



- Augmenter leurs prix de vente pour essayer d'augmenter leur pouvoir d'achat,
- Augmenter leur production, mais pour cela il leur faut trouver des moyens de production supplémentaires : ou bien ils vont, par exemple, débaucher des salariés qui travaillaient dans d'autres entreprises et celles-ci vont donc être obligées de diminuer leur production ; ou bien les producteurs des biens les plus demandés vont diminuer leurs demandes de biens de consommation afin d'investir pour pouvoir développer la dimension de leur entreprise, mais cela diminue par conséquent la production des entreprises auxquelles ils achetaient leurs biens de consommation.

Le « malinvestissement »

Comme l'a bien expliqué la théorie autrichienne du cycle économique, la politique de création monétaire a pour conséquence essentielle de modifier transitoirement les structures productives de manière artificielle. Mais ces changements sont déséquilibrants car ils ne correspondent pas aux véritables désirs et besoins des individus en tant que consommateurs et producteurs.

Autrement dit, cette augmentation de la quantité de monnaie se traduit par une inflation et par des distorsions provisoires sans véritable effet réel de long terme car les caractéristiques des individus ne sont pas fondamentalement modifiées par cette création monétaire arbitraire. Il en va exactement ainsi avec la politique de « quantitative easing » et celle-ci doit être considérée non seulement comme inutile, mais comme nuisible.

Puisqu'il en est ainsi, les structures productives et les structures de demande reviendront au bout d'un certain temps à leurs valeurs initiales, en termes réels, mais avec une



augmentation des prix nominaux. Les distorsions provisoires qui ont été créées ont un coût de telle sorte que l'augmentation de la quantité de monnaie ne peut avoir que des conséquences nuisibles. En outre elle porte atteinte au pouvoir d'achat de la monnaie et réduit donc l'utilité de la monnaie. Autrement dit il est absurde de considérer que la demande réelle peut augmenter de manière autonome et déterminer la production. C'est la production qui détermine la demande. En fait la demande de tout individu est potentiellement infinie. Mais elle est limitée par les ressources disponibles, c'est-à-dire par la production effectuée par chacun. Les individus pourraient augmenter leur demande en produisant davantage et si plusieurs le faisaient il y aurait une variation semblable de l'offre et de la demande. Mais s'ils ne le font pas c'est qu'ils considèrent comme optimal pour eux de ne pas faire plus de sacrifices pour produire davantage, compte tenu de la valeur subjective des biens qu'ils pourraient ainsi acheter.

La monnaie n'ayant plus à notre époque de définition et de garantie de convertibilité à taux fixe (par exemple contre de l'or), la banque centrale peut créer de la monnaie de manière illimitée en contrepartie de l'achat de créances. Mais cela a donc nécessairement des conséquences sur le marché des actifs financiers et plus précisément sur les taux d'intérêt. Une politique de création monétaire implique une baisse des taux d'intérêt, avec les conséquences négatives que cela a nécessairement, en particulier la baisse de l'épargne, alors que celle-ci constitue la condition de la croissance. On a l'impression qu'en vendant de la monnaie contre des créances, la banque centrale accroît la demande globale. Mais elle fait crédit sans qu'il existe une épargne correspondante, bien au contraire, puisque la baisse des taux d'intérêt diminue l'épargne. Certes le niveau d'épargne ne dépend pas seulement des taux d'intérêt : si, par exemple, les individus prennent conscience – comme cela est sans doute le cas en France



– que le niveau de leurs retraites risque d'être plus bas que prévu, ils peuvent être incités à épargner davantage, même si le taux d'intérêt est faible. Mais, bien évidemment, il reste vrai qu'ils épargneraient tout de même davantage avec des taux d'intérêt plus élevés.

Comme l'a bien souligné la théorie autrichienne du cycle économique, par sa politique de bas taux d'intérêt la banque centrale ne fait guère que créer des illusions et provoquer des distorsions puisqu'elle incite certains producteurs à faire des investissements qu'ils n'auraient pas été incités à faire normalement parce que ces investissements n'étaient pas assez rentables ; mais simultanément on diminue d'autres investissements (et la demande globale) puisqu'on détourne de manière artificielle des ressources vers ceux qui bénéficient des prêts de la banque centrale. On ne fait donc que créer ce que Friedrich Hayek appelait des « malinvestissements ».

Taux d'intérêt négatifs

Quant à la politique de taux d'intérêt négatifs ou nuls, elle est particulièrement absurde et nocive.

Le taux d'intérêt est le prix du temps et il est donc essentiel puisque l'une des grandes caractéristiques des êtres humains vient de leur capacité à déterminer leurs activités dans le temps. Il est donc indispensable de permettre l'équilibre sur le marché du temps, c'est-à-dire une coordination optimale entre les choix des offreurs et demandeurs d'épargne. Cet équilibre est rendu impossible par la manipulation des taux d'intérêt par les banques centrales.

Par ailleurs si la banque centrale impose des taux d'intérêt négatifs, on a intérêt à emprunter, mais pas nécessairement pour



utiliser toute la monnaie ainsi obtenue (de telle sorte que la demande augmente peu ou pas du tout). En effet on peut avoir intérêt à conserver cette monnaie pour rembourser ultérieurement son emprunt, le montant du remboursement étant alors moins élevé que le montant initial de l'emprunt, ce qui permet d'obtenir un gain (aux dépens du prêteur) sans faire d'activité productive.

Normalement une déflation se traduit par une baisse des taux d'intérêt nominaux (de telle sorte que les taux d'intérêt réels soient stables) et une inflation par une augmentation des taux d'intérêt nominaux (de telle sorte que les taux d'intérêt réels restent également stables). Or on fait le contraire avec la politique monétaire, ce qui crée des déséquilibres : on crée de la monnaie et pour cela on augmente les titres de dette, ce qui implique une baisse des taux d'intérêt réels – pour inciter à une augmentation des emprunts – et ce qui conduit donc à financer des projets moins rentables. Cela ne serait pas le cas dans un système où la monnaie ne serait pas créée contre des titres de dette.

Financement des déficits publics

Bien entendu, cette politique de « quantitative easing » et de bas taux d'intérêt incite les gouvernements à accroître leurs déficits budgétaires puisqu'ils peuvent les financer à moindre coût. De ce point de vue on peut considérer que la banque centrale européenne, censée être indépendante, est en fait à la disposition des pouvoirs politiques³. Il est d'ailleurs caractéristique que l'achat de bons du Trésor par la banque centrale constitue une

³ Au sujet de l'indépendance de la BCE on peut se reporter à l'article d'Antoine Gentier, « De Mario Draghi à Christine Lagarde : l'essence du monopole d'émission restera inchangée », *Journal des Libertés*, N° 7, hiver 2019. Cet article souligne que l'indépendance de la BCE est illusoire.



part importante des crédits qu'elle accorde du fait de sa politique de « quantitative easing ».

Par ailleurs la politique budgétaire est également censée agir sur la demande globale, ce qui permet aux gouvernements de justifier (à tort) leurs déficits budgétaires. Mais on trouve exactement les mêmes caractéristiques que celles de la politique monétaire. Si l'État décide un déficit budgétaire, il doit le financer et pour cela il y a deux possibilités :

- Augmenter les impôts, ce qui diminue la demande globale de la part des contribuables
- Emprunter, ce qui diminue la quantité d'épargne disponible pour les investisseurs et diminue par conséquent la demande de biens d'investissement et le taux de croissance économique.

La politique budgétaire n'a donc que des effets négatifs et elle crée des distorsions, comme cela est le cas pour la politique monétaire. C'est pourquoi on devrait reconnaître qu'il n'y a *aucune justification à la politique économique*, qu'il s'agisse de la politique monétaire ou d'une prétendue politique de demande globale (par exemple déficit public ou excédent de la balance commerciale). La politique économique ne peut pas déterminer la croissance. La seule politique justifiée est celle qui consisterait à diminuer la fiscalité et les réglementations.

L'Euro : une monnaie politique plutôt que fiduciaire

Si l'on admet, comme on le devrait, que les politiques concernant la demande globale sont injustifiées et même défectueuses, on devrait considérer comme inadmissible l'idée courante selon laquelle l'existence d'une monnaie unique dans la zone euro implique que l'on devrait coordonner les politiques



économiques des États-membres. Ainsi c'est à tort que l'on demande à l'Allemagne d'abandonner sa politique d'excédent budgétaire afin d'augmenter la demande globale en Europe et ne pas aller à l'encontre de la politique de « quantitative easing » qui est censée faire cette augmentation. En fait une même monnaie peut parfaitement jouer son rôle quelles que soient les caractéristiques des pays où elle circule. Mais ce qu'il conviendrait plutôt de faire c'est de supprimer le monopole public obligatoire de l'euro dans la zone euro et permettre la concurrence entre des monnaies différentes, parmi lesquelles des monnaies privées.

Par ailleurs le « quantitative easing » affaiblit le rôle d'intermédiaire des banques commerciales. Le rôle traditionnel de la banque centrale consistait à satisfaire les besoins monétaires des banques en achetant des créances sur elle. Le « quantitative easing » donne à la banque centrale un rôle discrétionnaire dans le choix des actifs à acheter, ce qui conduit à sa politisation et à un rôle interventionniste. Il est de ce point de vue caractéristique que Christine Lagarde, peu après sa nomination à la tête de la banque centrale européenne, ait pu affirmer qu'il convenait que la politique monétaire soit au service des politiques écologiques et des politiques de réduction des « inégalités sociales » ! Toutes ces erreurs néfastes de la BCE (et d'autres banques centrales) devraient conduire à accepter l'idée qu'il conviendrait de supprimer les banques centrales. On pourrait en effet facilement démontrer leur inutilité, car les banques centrales jouent essentiellement trois rôles : elles constituent une chambre de compensation, mais celle-ci pourrait tout simplement être une entreprise privée, éventuellement possédée par les banques commerciales ; elles prétendent garantir les banques contre le risque de faillite, mais la faillite est une sanction utile des entreprises mal gérées ; enfin elles sont évidemment à l'origine de



la politique monétaire, mais nous avons vu qu'il n'y avait aucune justification à la politique monétaire, bien au contraire.

Conclusion

Dans tous les domaines on ne peut pas résoudre un problème sans en connaître les causes. Or cette idée fondamentale est totalement ignorée par les acteurs de la politique monétaire. Ils prétendent qu'il faut créer de la monnaie (et augmenter les dépenses publiques) pour stimuler la croissance et réduire le chômage. Mais ces situations ne s'expliquent pas par une insuffisance de la quantité de monnaie, ni, bien sûr, par une insuffisance des dépenses publiques et une insuffisance de la demande globale. On devrait d'ailleurs reconnaître que la demande globale est illimitée puisque les producteurs d'un pays font face à la demande de tous les habitants du monde ; par ailleurs la demande de tout individu est potentiellement également illimitée – car les désirs n'ont pas forcément de limites – mais elle est réduite par les incitations à faire des efforts productifs, comme nous l'avons vu. Il faut donc résoudre les causes véritables des problèmes économiques – par exemple la faible croissance et le taux de chômage élevé – en agissant sur leurs causes, ce qui implique en particulier de diminuer les excès de fiscalité, de dépenses publiques et de réglementations.



Hussein Kassir / Shutterstock.com

Comment résoudre la crise financière et le défaut souverain du Liban ? Un carnet de route

par
Patrick Mardini



Patrick Mardini est professeur de finance à l'Université de Balamand au Liban. Il préside le *Lebanese Institute for Market Studies - LIMS*, à travers lequel il conseille les membres du gouvernement et du parlement. Il est titulaire d'un doctorat en Sciences Économiques de l'Univ. Paris Dauphine, et d'un post-doc de l'Univ. John Hopkins.



Le Liban a déclaré la suspension de paiements de sa dette publique pour la première fois dans son histoire le 7 Mars 2020. Les scènes de longues files d'attente devant les banques libanaises et les querelles opposant petits déposants et employés ont débuté en Novembre dernier et font désormais partie du quotidien, tout comme les manifestations visant à perturber le fonctionnement des agences bancaires pendant les heures de travail. Le secteur bancaire libanais a gelé les dépôts de ses clients et essaie de gérer la panique. L'intervention de la France en avril 2018 et la promesse de prêts pour un montant de 10,2 milliards de dollars afin de revitaliser l'infrastructure du pays et éviter qu'une crise ne se déclenche au pays des cèdres ne sont pas parvenues à leurs fins.

Une page se tourne dans un pays qui était souvent salué comme « la Suisse du Moyen Orient » pour le dynamisme et la solidité de son secteur bancaire. Cette réputation semble bien appartenir au passé. A présent le Liban n'a guère le choix : il faut reformer le système monétaire, recapitaliser les banques, réduire les dépenses du gouvernement et démanteler les monopoles protégés par l'État. Ces réformes poseront des bases saines, pour une sortie de la récession.

1. La crise monétaire et le risque de pénurie de pain, essence et médicaments

Le Liban utilise depuis longtemps deux monnaies : le dollar américain (\$) et la livre libanaise (LL). Les déposants ont le droit d'ouvrir des comptes soit en dollar soit en livre et les banques se permettent d'octroyer des prêts en livre et en dollar également. Le taux de change de la livre libanaise a été fixé à LL1500 pour chaque dollar depuis les années 90 et le taux de dollarisation de l'économie libanaise dépasse les 70%. Les Libanais utilisaient le



dollar américain et la livre libanaise comme de parfaits substituts dans toutes les transactions du quotidien. Les banques, les agents de change et les commerçants échangeaient tous la monnaie au taux de change officiel.

Cependant, vers la fin de l'année 2019, la livre libanaise subit une dévaluation chez les agents de change. Le taux de change dépassa les LL1650/\$ en octobre, et continua de dégringoler pour atteindre en Février 2020 : LL2500/\$. Les banques réagirent en refusant le remboursement des dépôts libellés en dollar contraignant de la sorte les déposants à retirer leur argent en livre libanaise au taux officiel de LL1500/\$. Une pratique qui se poursuit encore alors que nous écrivons ces lignes.

Bien entendu, si les banques libanaises s'approprient des dollars des déposants au prix de LL1500 elles refusent dans le même temps de fournir des dollars au même prix, sachant bien que le vrai taux de change s'établit à LL2500/\$. Ainsi, les libanais ne souffrent pas uniquement de la dévaluation de leur monnaie locale, mais également du problème de « rareté du dollar » et de la dévaluation du dollar déposé auprès des banques (le « dollar bancaire ») relativement aux « billets de dollars ». Les importateurs libanais sont obligés d'effectuer les retraits de leurs « dollars bancaires » en livre libanaise, au prix de LL1500, et de les reconvertir en billets de dollar chez les agents de change au taux de LL2500 pour pouvoir obtenir la « monnaie dure » nécessaire à la conduite du commerce international. Ainsi, le prix des biens et services importés s'est renchéri de 66% environ, pour refléter ce phénomène.

Les produits dont le prix est fixé par le gouvernement, tels que le pain, l'essence et les médicaments, ne peuvent pas s'ajuster pour refléter l'augmentation du coût des matières premières importées (farine, pétrole, et médicaments). Ainsi, les boulangeries, stations-services et pharmacies menacent-elles la



population de se mettre en grève et le peuple craint des pénuries de pain, d'essence et de médicaments. Le gouvernement n'a pas encore eu le courage de libérer le prix de ces produits et préfère mettre la pénurie sur le dos de la soi-disant cupidité des commerçants. Aujourd'hui, le problème n'est plus la rareté du dollar, mais une défiance à l'égard de la livre libanaise : les gens convertissent leurs livres en dollars ou les dépensent rapidement avant qu'elles ne perdent davantage de leur valeur. Parallèlement, la Banque Central (BDL) n'est plus en mesure de stabiliser le taux de change comme auparavant en augmentant le taux d'intérêt, car les gens ont perdu confiance dans la capacité du secteur bancaire à restituer les fonds.

2. La crise de dette publique et la suspension de paiement

Le Liban est l'un des pays les plus endettés au monde avec une dette publique qui représente environ 155% du PIB. Le secteur bancaire libanais détient 86% de la dette public libanaise et 70% des Eurobonds qui sont des bons du trésor libanais libellés en dollars. Le gouvernement a ainsi emprunté auprès des banques l'argent des déposants pour le dépenser sur des contrats publics, sur une embauche excessive et clientéliste de fonctionnaires publiques, sur des subventions (surtout dans le secteur de l'électricité), etc. Selon le rapport mondial 2017-2018 sur la compétitivité, publié par le forum économique mondial, sur un total de 137 pays le Liban se classe 130^{ième} pour ce qui est de l'efficacité des dépenses publiques, 126^{ième} pour le favoritisme dans les décisions des responsables publiques, 121^{ième} pour les irrégularités de paiements et les pots-de-vin et 124^{ième} pour la transparence dans l'élaboration des politiques publiques. On comprendra bien pourquoi l'argent des déposants n'est plus disponible dans leurs banques : il a depuis longtemps été gaspillé par les gouvernements successifs.



Les dépenses réelles du gouvernement libanais (et non pas les chiffres officiels) sont estimées à hauteur de 18 milliards de dollars pour 2020, contre 11 milliards de dollars de revenus. Par le passé, les banques libanaises avaient pu attirer des flux de capitaux étrangers pour couvrir le déficit public et assurer le refinancement de la dette. Mais le Liban est tombé en récession en 2019 et les taux d'intérêt sur les Eurobonds libanais ont dépassé les 10%. Comprenant que le gouvernement n'était plus en mesure de payer sa dette, les investisseurs étrangers se sont abstenus de transférer de nouveaux fonds vers le Liban, ce qui explique que le dollar ait grimpé à 1650 livres dans la première moitié d'octobre 2019, juste avant le déclenchement des manifestations. Ensuite les petits déposants ont compris la fragilité de la situation, ils se sont donc précipités pour sauver leurs dépôts. Mais, bien avant les investisseurs étrangers et les déposants, les banques libanaises avaient pris conscience du risque lié aux bons de trésor. C'est pourquoi le secteur bancaire avait réduit sa position sur les bons du trésor de 55% en 2012, à 33% en 2019 et augmenté parallèlement ses souscriptions aux certificats de dépôt issus par la banque centrale (la Banque du Liban – BdL), les jugeant plus sûrs que les bons du trésor. Malheureusement, la BdL a utilisé ces fonds pour souscrire à des bons du trésor, augmentant sa part dans la dette publique de 30% en 2012 à 53% en 2019... Ainsi, les dépôts que les banques ont tenté de sauver de la main du gouvernement y sont retournés par l'entremise de la Banque centrale.

Le 7 Mars 2020, le premier ministre a déclaré, chose jusque-là inédite, la suspension des paiements sur les obligations du trésor, affirmant que le Liban n'est plus en mesure de soutenir le fardeau de la dette publique. Le gouvernement libanais cherche aujourd'hui à négocier la restructuration de la dette publique avec



les détenteurs de bons de trésor — majoritairement les banques libanaises et la BdL.

3. La crise financière : qui renfloue les banques ?

Les banques libanaises sont confrontées au problème de l'exposition de leurs actifs à une dette publique devenue irrécouvrable et, au niveau de leur passif, à la panique des déposants. Aucun secteur bancaire au monde ne peut surmonter le problème de panique des déposants lorsque les dépôts sont libellés dans une devise qui n'est pas celle du pays. Ainsi, l'intervention de la BdL en tant que prêteur en dernier ressort n'est pas possible puisque la BdL ne peut pas imprimer du dollar. D'ailleurs, l'exposition de la BdL aux Eurobonds la rend illiquide à l'issue de la suspension de paiement du gouvernement, à un moment où les banques ont désespérément besoin du remboursement des certificats de dépôt issus par la Banque centrale. Les banques ne peuvent donc pas compter sur la BdL pour s'acquitter de leurs pertes via l'inflation et, étant donné l'état du trésor public et la suspension de paiement, un sauvetage par le contribuable (Bail-Out) n'est pas non plus envisageable.

L'option d'un renflouement interne (Bail-In) a donc surgi et la banque centrale a demandé aux banques d'augmenter leur capital de première catégorie (*Tier 1*) de 10% en décembre 2019 et de nouveau 10% en juin 2020. Cependant, la majorité des banques semble incapable et réticente à l'idée d'injecter un nouveau capital (*Fresh Capital*) dans leurs banques – en sollicitant par exemple leurs actionnaires – et préfère que la facture soit réglée par les déposants. Ainsi, au lieu d'injecter du capital frais, les banques libanaises ont adopté une politique de contrôle des capitaux qui consiste à arrêter tous les transferts de dollar vers l'étranger et à plafonner les retraits hebdomadaires de chaque



déposant à 200 \$. Si les clients souhaitent dépasser le plafond imposé, ils doivent retirer leurs dollars en livres libanaises au taux officiel de LL 1515, tandis que la valeur réelle du marché est nous l'avons vu de LL 2500/\$. Ceci est l'équivalent d'un *haircut* (annulation d'une partie de ses obligations) de 40% sur les retraits. Ces mesures viennent au pire moment vu que l'économie libanaise est en récession et que la population perd à la fois ses emplois et son capital. On comprend dès lors qu'une partie de cette population ait réagi violemment à ces mesures en vandalisant les banques.

Le parlement libanais quant à lui se dirige vers la légalisation du contrôle des capitaux ; un contrôle qui a été jusque là exercé d'une façon discrétionnaire par les banques. Cette loi a pour but principal d'éviter que les banques soient assignées en justice par leurs déposants qui insistent pour récupérer leurs fonds en dollar. Elle permettra aussi aux banques d'imposer des restrictions sur les « dollars existants » tout en libérant les « nouveaux dollars » (*Fresh Dollar*). Cette mesure octroie aux banques la possibilité de refuser le remboursement en dollar des sommes déposées sur un compte avant le 17 novembre 2019. Mais elle les oblige également à rembourser en dollar les « nouveaux dollars » reçus après cette date, cela afin de restaurer la confiance dans le système bancaire et de réactiver les transferts de fonds vers le Liban.

Le gouvernement libanais cherche également à identifier la meilleure façon pour imposer un *haircut* sur les dépôts afin de permettre aux banques de s'acquitter de leur obligation envers les déposants du « dollar existant » ; parmi les idées qui circulent on trouve : (1) une conversion forcée des dépôts en dollar vers la livre libanaise au taux de change officiel, (2) une taxe substantielle sur les gros dépôts, (3) une taxe progressive sur tous les déposants, (4) la conversion des grands dépôts en capital (actions) dans les



banques, (5) la nationalisation des banques par le gouvernement ou par la banque centrale.

Ces mesures exacerbent la panique des déposants qui cherchent à sauver leurs dépôts avant le *haircut*. Elles récompensent également les banques qui ont profité dans le passé d'un taux d'intérêt élevé sur les bons du trésor et qui souhaitent désormais transférer leurs pertes aux déposants. Ces mesures punissent également les banques sérieuses qui ont prudemment géré leur exposition à la dette publique et qui ont synchronisé leurs passifs et actifs en termes de devise, de maturité et de duration.

4. La récession économique : causes structurelles

En 1989, l'accord de Taëf a annoncé la fin de la guerre civile libanaise. Le Taëf est en réalité un contrat social entre des chefs de milices sectaires qui ont accepté de devenir ministres et de piller les ressources du Liban en échange de la paix civile. L'arrangement était simple : les chefs de milices étaient assurés de gagner en temps de paix un revenu supérieur à celui qu'ils généraient pendant la guerre, et l'armée syrienne garantissait la crédibilité du contrat en s'engageant à écraser toute opposition. L'armée syrienne s'est effectivement engagée militairement, à plusieurs reprises, pour faire respecter l'accord de paix en imposant des coûts élevés aux factions qui ne respectaient pas l'accord. La période post-Taëf s'est donc caractérisée par l'élargissement et le pillage du gouvernement à travers :

- Les monopoles dans des secteurs comme l'électricité, les télécommunications, l'internet, le transport aérien, le casino, le tabac, l'eau, la collecte des ordures, etc.
- Le suremploi dans le secteur public : service public, entreprise publique, école publique, hôpitaux publics, etc.



– Le favoritisme dans l'attribution des marchés publics : principalement dans les secteurs liés à l'infrastructure qui échappent aux organes de supervision et se fait via le Conseil pour le développement et la reconstruction.

– Les programmes de protection sociale comme le fond pour les déplacés, le fonds du sud, la santé, l'éducation, etc.

C'est ainsi que la paix a conduit à une énorme augmentation de la dette publique qui a détourné les ressources des secteurs productifs vers le secteur public et a fini par engendrer l'effondrement de l'économie. Ainsi, malgré une dette publique colossale, le Liban se classe 130^{ième} pour la qualité de ses infrastructures selon le rapport mondial de la compétitivité globale et sur un total de 137 pays. Entre 2017 et 2018, le Liban est également passé de la 133^{ième} place à la 142^{ième} place sur l'indice de la banque mondiale, ce qui permet d'apprécier la qualité de l'environnement des affaires (*doingbusiness.com*). Ce modèle économique qui se base sur l'endettement public a empêché le secteur productif de croître et de créer suffisamment d'emplois conduisant à une émigration continue, en particulier parmi les jeunes. En revanche, l'élite politique qui contrôle le gouvernement et le secteur public a réussi à concentrer les ressources entre ses mains. Les entreprises sont devenues moins compétitives, ce qui a rendu le pays accro à la dette.

5. Feuille de route : Comment sortir de la crise

Au *Lebanese Institute for Market Studies* (LIMS), nous travaillons en ce moment sur un projet : BELIEF (*Blueprint to Elevate Lebanon's Infrastructure, Economy and Finance*). BELIEF propose une feuille de route capable de tirer le Liban de son effondrement actuel. Voici les principales réformes préconisées par BELIEF.



a. Réforme monétaire : change flottant, currency board, ou dollarisation ?

Le Liban ne peut pas maintenir un taux de change artificiellement surévalué. Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, les réserves en devises étrangères à la BdL se tarissent et le marché noir a déjà dévalué la livre libanaise de 66%. De même, l'existence de deux taux de change a entraîné une rareté du dollar, une évaporation d'un certain nombre de biens des marchés, une panique des déposants, et une substitution des activités productives par la spéculation sur le marché noir.

Nous recommandons de laisser flotter le taux de change de la livre libanaise afin de permettre l'ajustement des différents comptes de la balance des paiements de façon à satisfaire les préférences des individus. Alternativement, si le gouvernement libanais insiste sur un taux de change fixe, nous recommandons l'adoption d'un *Currency Board*, après la dévaluation du taux de change officiel. Un *Currency Board* serait à même de garantir un taux de change fixe et une convertibilité parfaite de la livre libanaise. Une troisième solution est de passer à une dollarisation complète de l'économie libanaise. Aussi bien le *Currency Board* que la dollarisation retirent aux autorités monétaires la capacité de financer le gouvernement et impose ainsi une discipline monétaire que le Liban a clairement perdue depuis 2014.

Nous craignons particulièrement que la BdL maintienne une offre illimitée de livre libanaise pour répondre aux besoins des banques et du trésor public. Une telle démarche entraînerait une hyperinflation, un appauvrissement des résidents, et un effondrement du taux de change de la livre.



b. Réforme financière : la distribution des pertes

Les banques libanaises sont confrontées à la panique des déposants inquiets pour leurs actifs devenus en grande partie irrécouvrables. Or, le système bancaire détient la majorité écrasante de la dette publique et il suffirait que le gouvernement paie sa dette pour clore la crise financière. Cependant, le trésor public souffre d'un déficit budgétaire qu'il faut préalablement convertir en excédent afin de pouvoir commencer à payer. Les dépenses publiques doivent donc diminuer d'au moins 7 milliards de dollars afin de rétablir l'équilibre budgétaire, réduire le risque souverain et les intérêts sur les bons du trésor et en augmenter le prix. Cette revalorisation des actifs financiers permettra alors aux banques de faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs clients. Hélas, cette option semble s'écarter suite à la décision du gouvernement de suspendre le paiement sur la dette publique. Les banques se trouvent donc à ce jour dans une situation de pertes substantielles sur leurs actifs ; le montant exact de ces pertes sera déterminé au cours des négociations entre le gouvernement et ses créiteurs.

Nous recommandons que les pertes de chaque banque soient déterminées d'une façon transparente à l'issue d'un audit externe crédible. Ces pertes seront ensuite comparées au capital de la banque. Les banques qui détiennent suffisamment de capital pour couvrir la dévaluation de leurs actifs peuvent encaisser leurs pertes et continuer d'exister. Celles qui ne disposent pas d'un capital suffisant doivent injecter du capital nouveau pour couvrir leurs pertes. Ce capital peut provenir de leurs actionnaires actuels, où bien de nouveaux actionnaires. Par exemple, les banques du Golfe arabe et les banques internationales disposent aujourd'hui d'un excès de liquidité, compte tenu d'un taux d'intérêt proche de zéro à l'échelle mondiale. Certaines banques libanaises peuvent également fournir du capital frais. Ces banques peuvent acheter



des banques en difficulté et y injecter de la liquidité, rétablissant la confiance dans le secteur et mettant fin à la panique des déposants.

Enfin, les banques qui ne sont pas en mesure d'encaisser leurs pertes et de trouver un acheteur seront en état de faillite. Les créiteurs (c'est-à-dire leurs déposants) doivent être en mesure de saisir leurs actifs. Ainsi, les déposants deviendraient actionnaires des banques et auraient le choix entre liquider la banque et recouvrir une partie de leurs dépôts ou embaucher une nouvelle direction et rester sur le marché en espérant que la nouvelle direction permettra la revalorisation de leurs actions.

c. Réforme budgétaire : réduction des dépenses publiques et retour à de la transparence

En décidant de suspendre les paiements liés au principal et aux intérêts de la dette publique, le gouvernement a déjà réduit le déficit public de 4 milliards de dollars en 2020. Cependant, le défaut sur la dette rend impossible de financer les 7 milliards de dollars de déficit restant. Il va falloir donc faire des coupures budgétaires structurelles en réduisant le suremploi, les salaires et les avantages sociaux dans le secteur public, en arrêtant les pertes sur l'électricité, en gelant les contrats publics et en abrogeant toutes les subventions et autres dépenses inutiles. Une fois ces économies réalisées, le risque souverain diminuera et le gouvernement libanais retrouvera son accès au marché international des capitaux.

Ces coupures budgétaires doivent être accompagnées par des réformes réglementaires qui garantissent plus de transparence et moins de corruption dans la conduite des dépenses publiques. Nous suggérons les réformes suivantes :



- Abroger la loi sur les achats publics actuellement en discussion au parlement qui exonère les dépenses publiques du contrôle de la centrale des achats et adopter le projet de loi de 2017 sur les appels d'offres publics proposé par la commission parlementaire de l'administration et de la justice.

- Soumettre toutes les dépenses publiques au contrôle de la Cour des comptes et rendre les rapports accessibles en ligne.

- Adopter une loi qui impose un frein à l'endettement (*Spending Cap*) similaire à celle adoptée à Hong Kong ou en Suisse.

d. Réforme économique : démantèlement des monopoles

Les projets d'infrastructures ont toujours été la meilleure excuse pour justifier plus de dépenses et plus d'endettement public. Il s'agit en général de monopoles publics, mal gérés, qui fournissent un service de mauvaise qualité et fonctionnent à un coût élevé causant des pertes au gouvernement, une insatisfaction du consommateur et une barrière au développement des entreprises. L'électricité, les télécommunications, l'internet, le transport aérien national, le tabac, les ports, les aéroports, l'eau, etc. sont tous des secteurs monopolistiques protégés par le gouvernement et fonctionnant sous la tutelle des ministères.

Le secteur de l'électricité illustre l'inefficacité de la tutelle du gouvernement et les méfaits de la structure monopolistique. Les pertes d'Électricité du Liban, la compagnie nationale qui détient le monopole, sont responsables de 45% de la dette publique. Ce qui n'empêche pas que les Libanais souffrent depuis des années de 12 heures de coupure d'électricité chaque jour. En 2010, le Ministère de l'Énergie et des Eaux a conçu un plan de 4,9 milliards de dollars, promettant de sécuriser 24h d'électricité par jour et d'arrêter les pertes du gouvernement sur le secteur dans 4 ans. Le plan a échoué et en 2015 le ministère a demandé 5,4 milliards de dollars supplémentaires pour pouvoir réaliser le même plan. Ce montant



représente 10% du PIB libanais et 50% des dépenses publiques. Aujourd'hui, en 2020, le Liban souffre toujours de 12h de coupure d'électricité par jour ce qui permet au Ministère de l'Énergie et des Eaux de redemander des ressources supplémentaires afin de résoudre le problème. Le cas de l'électricité n'est pas unique, et se retrouve dans tous les projets d'infrastructure.

Récemment, le 6 Avril 2018, le gouvernement libanais s'est rendu à la « Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et avec les entreprises » (CEDRE) organisée par la France. A cette occasion, le gouvernement libanais a réussi à obtenir des promesses de crédits pour un montant de 10,2 milliards de dollars afin de revitaliser l'infrastructure du pays. Les fonds seront investis dans l'électricité, les transports (principalement les routes), l'eau, les télécommunications et la gestion des déchets. Malgré toutes les bonnes intentions des pays qui ont participé à CEDRE, cet argent n'aurait fait qu'augmenter la dette publique d'un pays qui était déjà sur le point de faire défaut sur sa dette. Ces crédits auraient été, comme les précédents, gaspillés sur des contrats publics opaques. Finalement, le financement de CEDRE n'a pas été débloqué puisqu'il était conditionné à des réformes. Pourtant, la formulation de ces réformes était restée vague laissant la possibilité au gouvernement libanais de décider de leur teneur. Mais les querelles internes au gouvernement sur le partage du butin ont fini par faire capoter tout espoir de réforme et de crédit supplémentaire. Rien de très nouveau : les institutions qui gouvernent le Liban depuis la fin de la guerre civile et qui assurent la paix sont incapables de concevoir les projets publics autrement qu'à travers la perspective d'un partage de rente.

C'est pourquoi nous proposons une nouvelle approche pour aider le Liban à réformer son économie. Cette approche se centre sur le démantèlement des monopoles et l'ouverture des différents



secteurs à la concurrence. La concurrence permettra de réduire les dépenses publiques sur les projets d'infrastructure en transférant le fardeau du coût des investissements aux acteurs privés. Elle donne également le pouvoir au consommateur qui sera capable de changer de fournisseur s'il juge le service cher ou de mauvaise qualité. Le contrôle par le consommateur poussera les différents fournisseurs à améliorer leurs services et à devenir plus compétitifs au niveau des prix. Certes, la compétition dans le secteur de l'infrastructure peut sembler contre-intuitive à première vue, mais les expériences menées au sein de l'Union Européenne, au Chili, en Angleterre, et en bien d'autres endroits encore, montrent clairement l'efficacité de cette démarche.

Nous proposons donc d'ouvrir la production de l'électricité (et des eaux) à des producteurs indépendants qui investiront leurs propres capitaux dans les centrales électriques (les barrages hydrauliques) et vendront ensuite l'électricité (l'eau) à des sociétés de distribution. La compétition entre producteurs assurera un bas prix sur le marché de gros et la compétition entre distributeurs garantira un bon prix pour le consommateur final. Par ailleurs, cette restructuration permettra d'économiser les 5.6 milliard de dollars de dette que le gouvernement revendique pour l'électricité et les 7.5 milliard de dollars prévus pour le secteur de l'eau.

Dans le secteur des transports, nous proposons de remplacer les dépenses publiques sur le réseau routier (7 milliards de dollars) par un système de péage qui permettra aux compagnies privées de s'acquitter du coût de l'investissement et de vendre le service d'usage des autoroutes aux utilisateurs. Nous proposons également de geler tous les projets de réhabilitation et d'agrandissement des ports et des aéroports et de les remplacer par un programme qui permette aux entreprises privées de concevoir, réhabiliter, financer, et exploiter ces projets.



Dans le secteur des télécommunications, nous proposons de permettre aux entreprises de créer leurs propres réseaux sans devoir passer par Ogero, la compagnie nationale d'Internet. Nous proposons aussi que le gouvernement loue les fréquences 5G par le biais de contrats de long terme à de nouvelles entreprises qui désireraient entrer sur le marché.

Enfin, bien qu'il n'existe aucune loi qui puisse forcer un gouvernement libanais qui fait défaut sur sa dette publique à céder les sociétés publiques à leurs créiteurs (essentiellement les banques libanaises), nous proposons néanmoins que le gouvernement évalue ces sociétés publiques et organise un transfert de leur propriété vers les créanciers. Plusieurs raisons à cela : (1) cette mesure est éthique et permet de restaurer une partie de la crédibilité du gouvernement libanais ce qui facilitera plus tard son accès au marché international des capitaux; (2) elle contribue à sauver le système financier ce qui pourra contenir la récession économique ; (3) elle débarrasse le gouvernement du fardeau de la gestion de ces secteurs qui constituent une source de dépenses et convertit les pertes en profits imposables ; (4) elle permet la revitalisation de ses secteurs et au-delà va réveiller d'autres secteurs comme ceux de la technologie, de l'industrie, et de l'agriculture qui ont besoin d'une infrastructure solide pour se développer.

Le Liban doit changer son modèle économique basé jusqu'à présent sur l'endettement du gouvernement pour financer des dépenses publiques qui servent avant tout les intérêts spéciaux de la classe politique. Ce système est à bout de souffle et doit se transformer pour tirer le pays hors d'une récession qui, sans réforme, s'annonce longue et dure. Les amis du Liban doivent s'abstenir de financer l'ancien modèle et d'aggraver la taille de dette publique. Il est préférable que les financements futurs soient sous la forme de prêts à des entreprises privées qui conçoivent, financent, et



exploitent les projets. Ce modèle permettra d'éviter d'engraisser des institutions contre-productives encrées dans l'administration publique libanaise et de canaliser l'argent vers le service de la population. Le moment est venu pour transformer CEDRE en un projet qui promeut la concurrence.



Ma vie auprès de Bertrand Lemennicier, par Thalia le chat

par
Antoine Gentier



Antoine Gentier est économiste, Professeur à Aix-Marseille Université, CNRS, EHESS, Centrale Marseille, AMSE. Il est également éditeur associé du Journal des économistes et des études humaines (de Gruyter).



Avant-propos

L'éloge funèbre est un exercice dont la solennité peut nuire à la mémoire de celui qui le reçoit. Dans le cas de Bertrand Lemennicier, une partie intangible de sa personnalité, cette capacité à partir d'un exemple loufoque pour développer un argument sérieux, de faire joyeusement des discussions complexes, et cette attitude de distance souriante face aux diverses formes de l'argumentation sont difficilement atteignables par un éloge standard. Avec le soutien de Marie Madeleine son épouse, de ses deux filles Alexandra et Béatrice, et de la théorie économique, j'ai pensé qu'un éloge félin serait plus adapté. Le Journal des Libertés a donc mis tout en œuvre pour recueillir le témoignage de Thalia, le chat qui a passé 17 ans chez les Lemennicier.

Le témoignage de Thalia a été recueilli grâce aux progrès de la reconnaissance faciale féline par l'intelligence artificielle et la rencontre entre internet et les pratiques traditionnelles de la sorcellerie. Ces progrès rassemblés dans une application appelée VoodooOnline ont permis à Thalia de s'exprimer depuis le paradis des chats en langage articulé.

JDL – Bonjour Thalia, vous avez passé plus de 17 ans avec BL. Vous étiez au cœur du processus conceptuel puisque le Professeur faisait régulièrement référence à votre indépendance et à son impossibilité à vous faire entendre raison.

Thalia – Effectivement, durant ma 7^{ème} vie de chat, j'ai eu pour domestiques un professeur d'économie et sa famille. C'était la première fois que je voyais un tel écart entre les actes et les idées chez un être humain. Alors certes, les humains sont des créatures faibles et manipulables, ils nous prêtent des sentiments



d'affection, nous nourrissent, nettoient nos litières, bref se comportent naturellement en serviteurs zélés de la magnificence féline. Mais, dans ce cas, le Professeur a montré un penchant pour la servitude volontaire au-delà de toute espérance, tout en pérorant même en ma présence sur la liberté.

JDL – Auriez-vous des exemples de situations où le professeur faisait avec vous l'inverse de ce qu'il professait ?

Thalia – J'espère que notre entretien ne sera pas publié sur du papier, j'ai tellement d'anecdotes que la forêt amazonienne ne suffirait pas à fournir la matière nécessaire. Je ne sais d'ailleurs pas trop par où commencer, étant donné que le Professeur était une sorte de dissonance cognitive incarnée. Au hasard, commençons par les questions relatives au droit de propriété. Vous n'êtes pas sans savoir que BL comme tout libertarien qui se respecte, accordait une place prépondérante au droit de propriété dans ses analyses. Il a ainsi longuement réfléchi à la question de la création des droits de propriété et de leur attribution. Il existe une tension dans cette théorie sur l'attribution des droits, car si l'on adopte la règle du premier occupant afin de réduire les conflits d'appropriation, il reste un problème d'efficacité car rien ne dit que le premier occupant soit le plus productif avec la ressource. Donc, il est nécessaire pour atteindre l'efficacité que la circulation des droits de propriété entre les premiers occupants et ceux capables de valoriser la ressource soit la plus fluide possible. BL appelait cela l'efficacité au sens de Buchanan, c'est-à-dire que les droits de propriété sont attribués à ceux qui valorisent le plus la ressource et donc qui vont l'utiliser le plus efficacement en créant le plus de valeur.

JDL – Et de quelle manière réglait-on les conflits d'appropriation chez les Lemennicier ?



Thalia – En prenant l’exact contre-pied de la théorie, car en pratique ni l’efficacité au sens de Buchanan, ni la valeur sacrée de la règle du premier occupant n’étaient respectées. Ainsi, je me faisais régulièrement expulser du lit conjugal où je goûtais le plaisir d’un repos juste et mérité. Dans ce cas, le professeur certes influencé de manière néfaste par son épouse, bafouait mon droit de premier occupant sans pour autant atteindre l’efficacité d’une quelconque manière. Objectivement j’ai une valeur décorative infiniment supérieure tant sur un plan visuel que sur un plan auditif où le ronflement humain ne saurait rivaliser avec le ronronnement félin. Mais, plus grave, ce Professeur qui a passé une large partie de sa vie à enseigner la théorie des prix, en soulignant combien les étatistes interventionnistes planificateurs omniscients avaient tort de faire des comparaisons implicites interpersonnelles d’utilité, faisait exactement comme eux dans l’administration de son foyer. C’est-à-dire qu’il avait recours à la violence pour imposer le point de vue de son épouse. Il est vrai que l’absence de droit de propriété formel sur le dessus de lit n’est pas de nature à permettre un calcul économique éclairé, mais de là à se soumettre à la raison du plus fort...

JDL – Puisque nous sommes sur la question des droits de propriété comment les questions des effets externes et du théorème de Coase se traduisaient-ils dans la vie quotidienne ?

Thalia – Pour une fois, mes obligés se sont conformés aux prédictions de la théorie. Mais il a fallu les convaincre. Le conflit portait sur les accoudoirs du canapé en tissu, les fauteuils et le tabouret du piano en cuir que j’avais l’habitude de lacérer pour faire comprendre à ces êtres un peu obtus que j’avais besoin de sortir. L’attachement patrimonial mesquin des êtres humains a provoqué un conflit analogue à celui entre éleveurs et fermiers que l’on trouve chez Coase. Le vagabondage des troupeaux sur les terres des fermiers provoquait des pertes pour les fermiers. Mon mode



subtil de communication provoquait également une perte de valeur (toute subjective vu le mobilier en question), et le problème était de savoir qui allait payer pour construire l'équivalent d'une clôture afin de réduire les dommages.

JDL – Quelle partie s'est vu attribuer la propriété sur l'externalité ?

Thalia – Moi, et c'est l'autre partie qui a dû se résoudre à payer diverses protections et réparations contre mes griffes (couvertures, draps, plaids, reprisage du canapé, voire arbre à chat que j'ai naturellement méprisé). J'en ai même profité pour confirmer une critique de BL sur Coase : Coase affirme sous certaines hypothèses qu'il importe peu de savoir qui se verra attribuer le droit de propriété sur l'externalité, l'optimum sera atteint. La seule chose qui sera modifiée ce sont les revenus des participants, celui qui doit payer la clôture sera moins riche, mais l'important c'est que la clôture soit construite. BL faisait valoir une incohérence dans cette présentation. Coase néglige les effets revenus de l'attribution de l'externalité. Celui qui reçoit le droit de propriété sur l'externalité reçoit un supplément de revenu qui peut lui permettre d'acheter une situation qui ne soit pas l'optimum social. Si dans l'exemple fermier/éleveur la négligence des effets revenus est acceptable, dans un exemple pollueur/pollués l'effet revenu pourrait permettre au pollueur de continuer à polluer au-delà de l'optimum social. Dans mon cas, dépenses de protection ou pas pour les fauteuils j'ai continué à lacérer ce qu'il me plaisait de lacérer.

JDL – Thalia, il existe de nombreuses photos de vous attestant votre goût pour l'escalade, est-ce en relation avec l'optimum de Pareto ?

Thalia – J'ai toujours considéré que grimper aux arbres était une transformation Pareto améliorante. D'ailleurs lorsque



j'arrivais en haut du cerisier, je miaulais de joie. BL qui passait son temps à expliquer à ses étudiants comment on gravissait la colline des plaisirs dans une boîte d'Edgeworth, n'a jamais compris que je miaulais à l'optimum sur mon cerisier. Systématiquement, il fallait qu'il sorte une échelle pour me ramener au niveau d'utilité des cloportes. Pire, ils ont essayé de me dégoûter de grimper aux arbres. Ils ont mis dans la maison un sapin dit de Noël, avec tout plein de trucs brillants dessus. Je ne me suis pas méfiée, je me dis chouette je vais pouvoir Pareto dominer la situation, et hop je me lance dans l'ascension. Là j'ai failli mourir, l'arbre s'est renversé sous mon poids, s'écrasant au sol dans un fracas assourdissant de boules brisées. Je ne sais pas si c'était intentionnel ou si c'était de la négligence (avec les intellectuels et leurs deux mains gauches, il ne faut pas s'attendre à du bel ouvrage) mais l'arbre n'avait pas de racines et tenait debout selon un équilibre précaire. C'est bien la peine d'être un thuriféraire d'une science qui essaye de singer les concepts de la physique (équilibre, effet de levier, forces, vecteur de prix, ...) pour échouer lamentablement sur la moindre petite application pratique.

JDL – Parmi les sujets de prédilection de BL la rhétorique avait une place de choix. Est-ce que l'art de la persuasion avait quelque effet sur votre comportement ?

Thalia – En fait, c'est l'inverse. Je suis à l'origine d'une rhétorique du miaulement, terriblement efficace, fonctionnant sur la répétition, la force et la menace. BL n'a fait que mettre en forme mes enseignements pour les autres humains, sans jamais arriver à maîtriser les arcanes de cet art comme moi. Par exemple, imaginons qu'une petite faim me tenaille vers 4 heures du matin, il s'agit donc de convaincre un domestique endormi de m'apporter une ration de croquettes. Plusieurs stratégies s'offrent à moi : d'abord je peux miauler bien fort pour motiver le réveil, je peux aussi sauter sur le lit et commencer une sarabande, je peux enfin



lacérer quelque chose ou quelqu'un, faire tomber un vase afin de provoquer la réaction attendue. En cas de refus d'obtempérer, une combinaison des différentes stratégies finit toujours par ramener le récalcitrant à la raison. Vous croyez que BL aurait été en mesure d'obtenir la même chose d'un être vivant ? Pour lui la rhétorique est restée un simple exercice théorique.

JDL – Vous avez vécu au sein d'une famille, BL a beaucoup travaillé sur l'économie de la famille. La science a-t-elle influencé vos relations quotidiennes ?

Thalia – C'est une question complexe, parce qu'en fait je me suis largement chargée de l'éducation de cette famille. J'ai vécu plusieurs existences, notamment en Égypte chez des pharaons et à Sparte, foyers d'êtres humains concernés par l'éducation de leurs enfants et le respect de l'autorité paternelle. Mais depuis quelques temps les humains ont décidé de ne plus éduquer leurs enfants, ou de déléguer cette tâche à d'autres incapables ou irresponsables. La famille Lemennicier n'a pas échappé au naufrage éducatif général, et il a fallu que j'intervienne. La science économique s'intéresse au partage des tâches au sein de la famille en fonction des différentes contraintes temporelles, financières et préférences des participants. A titre personnel, ils peuvent bien corriger l'offre de travail des femmes mariées par la situation du mari (revenus, maladie, chômage...) moi ce qui m'intéresse c'est qu'il y ait un valet de disponible pour me servir.

JDL – Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Thalia – J'ai observé que la disponibilité du valet se réduit en présence d'enfants en bas âge sur le territoire et cette situation critique est apparue au moment où BL est devenu grand-père. Cette tension se manifestait lors des visites régulières des petits enfants chez leurs grands-parents. L'enfant en bas âge est une triple calamité : d'abord il accapare l'attention des valets et les



distract de leur tâche première (me satisfaire), ensuite comme les valets ont abandonné toute volonté d'éducation ces pauvres petits sont ignorants du savoir-vivre nécessaire à l'égard des félins, et enfin ils perturbent le jugement de ceux qui en ont la garde. Il a donc fallu que j'éduque l'apprenti valet pour qu'il ne me confonde pas avec un hochet, ensuite qu'il me craigne suffisamment pour ne s'approcher de moi que lorsque j'en émets le souhait. Alors, un peu de violence a été nécessaire pour faire comprendre à l'ensemble familial qui était le maître et rappeler les fondements d'une saine obéissance. Le jeune valet ne comprenant pas la simple menace (feulement et gonflement de la fourrure) il a fallu lui mettre les griffes sur les i. Ma popularité en a un peu souffert surtout du côté maternel, mais je ne suis pas là pour être populaire mais respectée par mes domestiques.

JDL – Existe-t-il un rapport entre cette expérience et les travaux de BL sur la famille ?

Thalia – Lorsque l'on confronte cette situation avec la théorie économique sur la famille, il y a des différences, notamment parce que BL se plaçait systématiquement en dehors du cadre pertinent. BL a ainsi montré que la répartition inégalitaire des tâches domestiques au sein de la famille était un choix librement consenti et non l'expression d'un rapport dominant dominé, ou de traditions culturelles. Il manque la dimension féline, essentielle, à l'analyse. J'ai toujours laissé à mes domestiques la liberté de s'organiser tant que mon service était assuré. Mais ils n'avaient ni le choix du maître, ni de la tâche, ils étaient libres dans le servage.

JDL – Comment voyez-vous le rapport de BL avec la liberté ?

Thalia – Même si BL avait une conception négative de la liberté (la liberté c'est l'absence de coercition) qui s'oppose à la conception positive de J.S. Mill (la liberté c'est le pouvoir de faire quelque chose) leurs vies étaient très similaires. Tous deux ont été



particulièrement contraints dans leurs existences pour des raisons diamétralement opposées. Mill n'a pas eu d'enfance, littéralement volée par son père qui l'a obligé à étudier dès qu'il fut sevré. Mill aurait presque préféré être orphelin. Après avoir été transformé en singe savant par son père, le pauvre James Stuart est tombé sous la coupe de sa femme Harriet Taylor une virago féministe et socialiste qui désapprouvait vertement les opinions libérales de son époux. BL a été un enfant adopté, ce qui l'a rendu plus tard beaucoup plus ouvert à toutes les problématiques sur le droit de garde de l'enfant et très critique à l'intervention de l'État depuis 1964 dans les procédures d'adoption. Dans son mariage, il a eu plus de chance que Stuart Mill, car Marie Madeleine était dotée d'une patience d'ange pour supporter l'application du raisonnement économique à tout et n'importe quoi. Mais techniquement parlant, pour James comme pour Bertrand la liberté c'est un mot, un concept, jamais une réalité, l'un sous la coupe de sa femme, l'autre sous la coupe de son chat. C'est bien la preuve que l'on peut avoir des tendances anarchistes et en même temps avoir un maître.

JDL – Thalia nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien.

Thalia – C'est moi qui vous remercie, je ne vous griffe pas, mais le cœur y est.

Bibliographie

Coase R. (1960), "The Problem of Social Cost," *Journal of Law and Economics*, 3(1), 1-44.

Hayek F.A. (1951) *John Stuart Mill and Harriet Taylor*, London and Chicago.



Lemennicier B. (1988) *Le marché du mariage et de la famille*, Paris, PUF Libre-échange.

Lemennicier B. (1991) *Économie du Droit*, Paris, Cujas

Lemennicier B. (2003) *Cours de Microéconomie*, <http://lemennicier.bwm-mediasoft.com/>

Lemennicier B. (2005) *La morale face à l'économie*, Paris, Éditions d'organisation

Mill J.S. (1859) *On Liberty*, traduction française *De la liberté*

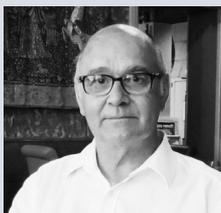
Pareto V. (1981) *Manuel d'économie politique*, Genève, Librairie Droz, 1981 (préface par Roger Dehem)

Pareto V. (1964) *Cours d'économie politique*, Édité et préfacé par Giovanni Busino, Genève, Librairie Droz, 1964.



Moments partagés avec Georges Lane

par
Maximilien Lambert



Maximilien Lambert. Titulaire d'une licence et d'un DES de l'Université Paris 1, il dirige un cabinet d'expertise comptable après avoir été commissaire aux comptes pendant 15 ans. Passionné d'économie autrichienne, il participe à des séminaires organisés sur ce thème par le Pr. Jörg Guido Hülsmann.



J'ai connu Georges Lane dans le cadre des séminaires d'économie Autrichienne qui se tenaient à l'époque à l'ESCP Business School, avenue de la République à Paris puis au siège de l'ALEPS Mac Mahon. Au cours de ces séminaires, auxquels participaient essentiellement des doctorants et des économistes confirmés, des travaux portant sur des thèmes très variés étaient présentés et discutés. Lors de ces réunions, Georges attachait une grande importance, et parfois s'en tenait à ce point, à l'examen de la bibliographie et tout le monde attendait impatientement le moment où il déclarerait magistralement : « La bibliographie ! ». Il faut dire qu'il traquait d'un œil attentif sur son ordinateur portable les moindres manquements... Ces séances étaient suivies d'un moment convivial autour d'une bière.

Pour prolonger ces conversations, nous avons décidé, Georges et moi, de nous retrouver à mon bureau rue de Bellefond vers les treize heures. Mais il lui arrivait souvent d'oublier l'heure, probablement trop absorbé par une lecture ou un travail en cours, et je le voyais alors débarquer tout essoufflé mais soulagé de constater que je l'avais attendu. Il faut dire que Georges se refusait à utiliser un téléphone portable et que nous communiquions par courriel ce qui, dans certains cas, nécessite un temps de réaction plus grand. Peut-être était-ce sa façon de reconnaître que le temps n'existait pas !

Georges Lane n'est plus. Il est parti sur la pointe des pieds. Ces derniers jours d'Octobre, nous nous étions retrouvés pour déjeuner dans un restaurant de la rue de Maubeuge où nous avions nos habitudes ; repas qui se transformaient en de longues séances et rien ne laissait présager cette fois-ci qu'il s'agissait d'un adieu.

Ces séances, qui s'égrenaient au fil de l'année, se tenaient de façon informelle tous les quinze jours. C'était là qu'il testait toutes les découvertes de la quinzaine, parlant de ses préoccupations du



moment. Lors de cette dernière rencontre il avait parlé entre autres choses d'un ouvrage qui était en cours de rédaction et pour lequel, d'ailleurs, il hésitait encore quant au choix de l'éditeur. Le livre devait porter sur la monnaie et lorsque je lui demandais exactement ce qui l'intéressait, il me renvoyait vers son blog qu'il alimentait toutes les semaines. Pour quiconque connaissait les centres d'intérêt de Georges Lane en économie, il est assez facile de présumer que le sujet des crypto monnaies était appelé à prendre une large part dans cette nouvelle contribution à la théorie monétaire. Une raison supplémentaire d'espérer que cet ouvrage voit le jour.

Le dernier courriel que j'ai reçu de Georges Lane est daté du 23 novembre 2019. Il me proposait justement à la lecture un texte sur les cryptos monnaie qu'il envisageait de soumettre lors d'un séminaire du 16 décembre 2019 à la Sorbonne.

Plusieurs thèmes, outre les crypto monnaies, le préoccupaient constamment. Un sujet particulièrement essentiel à ses yeux était la notion de temps. Pour lui le temps n'existait pas ; toute l'activité économique se résumait dans l'échange. L'échange, moment unique où se formait la valeur d'un bien exprimé en prix, en monnaie. Pour corroborer ses développements en la matière, il s'appuyait sur les conférences de l'astrophysicien Etienne Klein qui se plaisait à dire : « Comment se fait-il que ce mot imprécis soit reconnu sous la forme d'une variable mathématique — La science du temps, c'est la vie. »

Puisque le temps c'est la vie, pour Georges Lane, et que la vie c'est l'échange, le temps se réduit au moment de l'échange ; aux opérations de transaction. Ainsi le temps se confond à l'acte d'échange et devient négligeable voire n'existe pas.

Un philosophe l'a beaucoup préoccupé l'année dernière, c'est Henri Bergson. Probablement ses deux textes sur le temps :



« Durée et simultanéité », où l'auteur veut confronter sa conception de la durée avec les vues d'Albert Einstein et « La pensée et le mouvant » dans lequel il déclare que l'intelligence produit de l'immobile et fixe le cours du temps et du changement. Ces lectures ont donné naissance à de longs monologues lors de nos déjeuners. Monologues que j'écoutais avec beaucoup d'attention.

Une autre de ses préoccupations majeures était l'œuvre de Jean Baptiste Say. Georges Lane déclarait à qui voulait l'entendre que le « Catéchisme d'Économie Politique » était suffisant pour saisir la pensée de l'économiste français du 19ème. Que tout y était et que tout en dérivait. Mais Georges Lane revenait surtout sur les principes de l'échange, de la valeur et de la monnaie...

Il y a quelques temps déjà nous avons approché Olivier Pichon pour faire quelques émissions à TV Libertés dont certaines sont encore visibles. Malheureusement, une bonne partie a été effacée suite à l'initiative de YouTube de supprimer le compte de la télévision internet. Nous n'avons malheureusement pas conservé, ni TV Libertés d'ailleurs, les vidéos en question. Il s'est agi essentiellement de parler du système bancaire, de la sécurité sociale et des crypto monnaies et, bien entendu, de l'euro qu'il qualifiait malicieusement de « ce que l'on dénomme monnaie ».

Georges Lane était Docteur d'État en sciences économiques avec une thèse qui portait sur « L'inflation et la demande de réserves internationales. ». Il enseigna sa discipline à l'Université de Paris-Dauphine en tant que Maître de Conférences. Ces dernières années jusqu'en 2018, il fut également chargé de cours à l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES) à la Roche-sur-Yon.



Il participa aux travaux du Centre de Recherche de Théorie Économique Jean Baptiste Say dirigé par le Professeur Pascal Salin et dont il était membre.

Les grands thèmes de recherche auxquels il a consacré sa vie furent la retraite, l'assurance et la sécurité sociale. Rappelons enfin le grand attachement qu'il avait pour Jacques Rueff auquel il se référait souvent.

Georges Lane repose à présent au cimetière de Montmorency où il fut enterré le 4 février 2020.



Responsabilité Réactiver la responsabilité individuelle

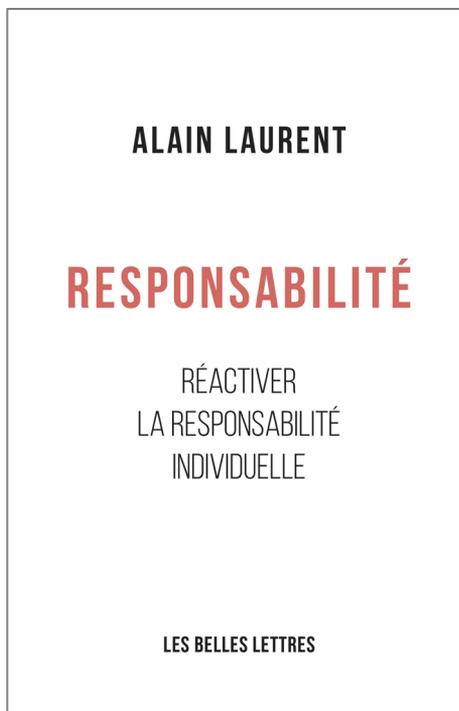
d'Alain Laurent
(Les Belles Lettres, 2020)

recensé par
Jean-Philippe Delsol

Dans cet excellent petit ouvrage, le philosophe Alain Laurent, membre du Comité de rédaction du Journal des Libertés, nous livre une belle défense et illustration des bienfaits de la liberté et de la responsabilité. Car pour parler de responsabilité, il commence naturellement par rappeler que pour être responsable,



Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Son dernier ouvrage est : *Echec de l'Etat, Pour une société de libre choix*, Le Rocher, 2017.





il faut être libre, selon la définition de Richard Dworkin qui caractérisait la responsabilité comme « un idéal éthique qui affirme que les individus doivent supporter les conséquences de leurs propres choix et conduire leur existence en choisissant eux-mêmes, sans en laisser le choix à d'autres, la manière dont ils veulent vivre » (p. 9).

Dans cette œuvre de réhabilitation de la responsabilité individuelle, l'auteur devait donc d'abord combattre ceux qui nient la liberté avant de s'opposer à ceux qui font disparaître la responsabilité individuelle derrière une soi-disant responsabilité collective. L'idée est désormais en effet répandue que les actes de l'individu lui sont dictés « par son histoire individuelle, sa petite enfance ou l'image de maman » (p.21). Il prévaut une forme de déterminisme sociologique qui rejette la faute sur la société, « les individus étant exclusivement produits par des 'champs sociaux structurants' et 'agis' par des forces sociales occultes manipulatrices » (p. 22). Curieusement d'ailleurs, la doxa ambiante attribue donc toutes les fautes de l'individu à d'autres que lui-même, et notamment au libéralisme qui l'a angoissé et aliéné, en même temps qu'elle exige de tous une responsabilité du monde entier ainsi que le caractérise le slogan qui demande à chacun de faire sans cesse des « gestes pour la planète » dans, notait Paul Ricœur, une autodestructrice « extension illimitée de la portée de la responsabilité » ou « d'une inflation d'une responsabilité infinie » (p.24).

La responsabilité collective n'est jamais qu'un leurre. « La responsabilité de tout le monde n'est la responsabilité de personne » (p.48). On glisse facilement du « 'nous sommes tous responsables' » à un « 'nous sommes tous non responsables' » (p. 51). Curieusement, même Hannah Arendt, traumatisée sans doute par le drame juif et la façon dont l'Allemagne avait adhéré au nazisme, admettait une sorte de responsabilité collective comme membre



d'une communauté, comme citoyen, pour considérer que seule la culpabilité devait néanmoins rester individuelle, acceptant ainsi qu'on puisse être responsable collectivement sans être coupable personnellement ! Ce qui n'est pas très compatible au demeurant avec la position de la philosophe qui soulignait la responsabilité des juifs eux-mêmes dans l'holocauste lors du procès Eichmann.

Aujourd'hui, la responsabilité individuelle est remise en cause notamment par des neuro-scientistes qui pensent que tout ce que fait l'homme est déterminé par des processus neurologiques que nous ne contrôlons pas. La question du déterminisme n'est pas nouvelle bien sûr : la plupart des traditions musulmanes, hors celle des Mutazilites, comme le protestantisme, même si Alain Laurent n'en parle guère, adhèrent à l'idée de prédestination qui remet le destin de chacun dans les mains de Dieu. Les neuro-scientistes livrent l'avenir de l'homme au hasard des particules et des interactions neuronales. Ils démontrent que l'activation d'aires neuronales précède l'action pour prétendre à la causalité là où il n'y a en l'état que corrélation. Ces scientifiques en arrivent ainsi à la conclusion que « le libre arbitre est une illusion » (p.59), ce qui implique que la responsabilité l'est aussi. Alain Laurent fait heureusement référence à de nombreux spécialistes des neurosciences qui ont une autre vision, par exemple Antonio Damasio qui note que « le degré de responsabilité que nous avons de nos actions n'est pas nécessairement diminué par le fait que certaines sont exécutées de façon non consciente » (p.63).

Le libre arbitre a d'anciennes racines dans la pensée philosophique depuis Aristote et Descartes, comme dans les débats excessivement nombreux des pères de l'Église qui d'Irénée à Saint Augustin (sauf dans ses deux derniers ouvrages) ont insisté sur l'importance du libre arbitre pour fonder la responsabilité du péché et du salut. Alain Laurent ne mentionne pas ces derniers



mais y fait référence indirectement en saluant Kierkegaard qui a tant insisté sur l'immense responsabilité de l'homme face à Dieu. Il se rattache plus volontiers à la pensée moderne de Kant qui a contribué de manière décisive « à la maturation philosophique d'une éthique de la responsabilité individuelle... dans l'idée séminale d'une 'causalité par liberté' » (p.31). Pour Kant, la volonté est une sorte de causalité des êtres vivants, en tant qu'ils sont raisonnables, et la liberté serait la propriété de cette causalité dont la liberté est une propriété « dans la mesure où elle peut produire une action indépendamment des causes étrangères qui la déterminent » (p. 31). Cette loi de la causalité par liberté est elle-même « subordonnée au respect du bien connu, 'impératif catégorique' dans l'ordre éthique », ce qui permet de relier sans doute Kant à Aristote et Descartes pour lesquels la liberté ne pouvait s'épanouir qu'à la recherche de la vérité, c'est-à-dire du bien. Pour Descartes, le libre arbitre était en lui-même un bien, quelle que soit la justesse des choix, comme témoignage de notre humanité ainsi qu'il l'exprime dans sa lettre à Mesland du 9 février 1645¹. Alain Laurent cite encore de très nombreux auteurs modernes qui ont posé les fondements de la liberté et de la responsabilité, de Proudhon à Popper en passant par Bastiat, Michel Chevalier, Frédéric Passy, Charles Monnard, Wilhelm Röpke, Isaiah Berlin, Hayek et d'autres, jusqu'à Vladimir Jankélévitch qui propose l'approche en profondeur « d'une responsabilité morale d'un individu irremplaçable ». Celui-ci « endosse ou assume à l'avance le mystère d'un fardeau qui lui incombe personnellement » (pp. 41- 42) disait Jankélévitch lui-même dont la double vie d'espion soviétique ne semble pas avoir

¹ « En effet, il nous est toujours possible de nous retenir de poursuivre un bien clairement connu ou d'admettre une vérité évidente, pourvu que nous pensions que c'est un bien d'affirmer par là notre libre arbitre ».



altéré la sagacité philosophique, confirmant peut-être ainsi son génie.

La pensée contemporaine a, à son tour, réactualisé la thèse kantienne d'une « causalité par la liberté » nous dit Alain Laurent, notamment en Amérique et en France. Parmi beaucoup d'autres, le biologiste et prix Nobel de médecine, John C. Eccles, par exemple, a fait valoir que la pensée gouverne, d'une certaine manière du moins, les activités neuronales. De nombreux neurobiologistes considèrent désormais que l'homme est évidemment auteur de ses actes et doit en assumer la responsabilité. De nombreux philosophes libertariens du *free will* ont également exprimé leur conviction qu'il existe une autonomie de la volonté humaine et de son pouvoir d'autodétermination d'une part et que « le moi n'est pas le cerveau » (p. 76) d'autre part. Il faut encore citer Karl Popper qui a relégué « au rang d'affabulation l'idée neuroscientiste du « fantôme dans la machine » » (p. 79).

Mais le plus important, le plus contributif dans l'ouvrage d'Alain Laurent est dans sa réflexion sur le lien entre responsabilité et morale. Il recense de manière synthétique autant qu'intelligente les positions des uns et des autres sur la liberté et la responsabilité pour faire ressortir la force et la cohérence des raisonnements qui plaident pour un libre arbitre responsable à l'encontre de ceux qui s'abandonnent à un déterminisme, quel qu'il soit. Mais la « causalité par la liberté » n'induit aucune considération de nature morale. Or, Alain Laurent montre que « c'est justement la prise en compte de ces considérations dans une délibération subjective dont la finalité est une prise de décision qui confère toute sa plénitude à la responsabilité individuelle » (p.87). La responsabilité suppose la liberté, mais « sans la responsabilité morale, la responsabilité causale est aveugle, privée qu'elle est de tout principe déontologique



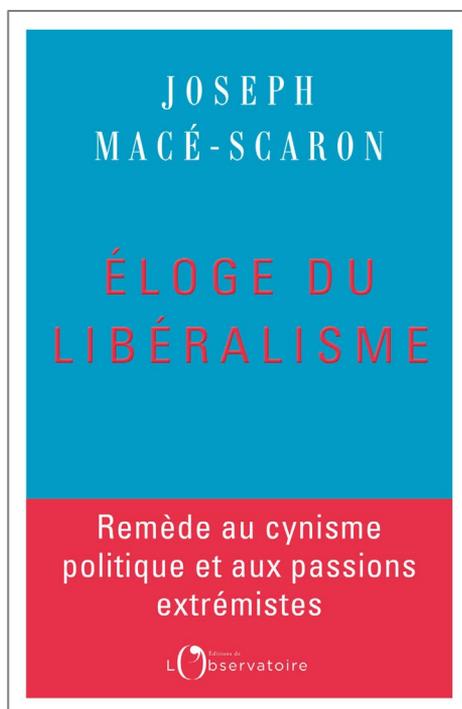
régulateur lui indiquant ou prescrivant le juste choix » (p. 88). Alain Laurent puise à nouveau à la pensée de Kant pour fonder la responsabilité morale dans la reconnaissance des autres et le respect de leurs libertés, selon l'impératif kantien imposant à chacun le précepte suivant : agis en traitant « l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, jamais simplement comme un moyen » (Fondement pour la métaphysique des mœurs). Chaque individu devient ainsi comptable de ses actes, obligé d'en assumer les conséquences. La responsabilité individuelle se meut en responsabilité personnelle en ce sens qu'elle « permet à l'individu de devenir en même temps une personne pour autant que comme Kant le stipulait, une personne est ce sujet dont les actions sont susceptibles d'imputation » (p.96). Le libéralisme fondé sur la liberté et la responsabilité individuelles apparaît ainsi comme une doctrine et une règle de vie profondément éthiques.

Au-delà de la réflexion d'Alain Laurent, la question peut néanmoins être posée de savoir si en sacralisant la raison et l'autonomie humaine en remplacement du lien de l'homme au divin, Kant n'a pas précipité l'humanité dans ces territoires sans espérance et sans repère où elle se débat sans fin désormais. Vaste débat !



Éloge du libéralisme

de Joseph Macé-Scaron
(Éditions de l'Observatoire, 2019)



Notes de lecture

recensé par
Jacques Garello

Le titre est certainement bienvenu. Mais à mon sens la leçon de libéralisme est manquée.



Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Universités d'Été de la Nouvelle Économie à Aix en Provence.



Faire l'éloge du libéralisme est courageux dans un pays où il est généralement honni. Les premières pages de l'ouvrage soulignent avec lucidité la mode intellectuelle dans notre pays : « nous vivons actuellement sous le règne des Grandes Peurs » et la panique une fois créée rien n'est plus facile que de « hausser le libéralisme au niveau de la plus effroyable des menaces » (p.16). Les libéraux français ? « Disparus, évanouis, enfouis ». La droite libérale ? Où est-elle passée ? D'ailleurs le mot « libéralisme » a perdu toute signification ; l'auteur cite fort à propos Hayek qui affirme que le principe du libéralisme est de « recourir le moins possible à la coercition » (p.19).

Mais dans les chapitres suivants il nous amène dans une galerie de portraits libéraux qui surprend. De façon surprenante il s'empresse de faire de Raymond Aron l'intellectuel libéral français le plus remarquable. Je partage l'opinion suivant laquelle Aron a combattu avec audace et efficacité le communisme, en son temps *L'opium des intellectuels* m'a persuadé que le marxisme était le poison du siècle. Au passage il est bon de se souvenir que Jean Paul Sartre et Simone de Beauvoir ont collaboré avec les Allemands, alors que Raymond Aron a rejoint Londres à l'appel de De Gaulle (p.41). Néanmoins Raymond Aron a versé dans la sociale démocratie assez vite, il a été le père spirituel de Barre, Jeanneney, Casanova, et il ne suffit pas d'être antimarxiste pour être libéral.

De mon point de vue, c'est précisément la définition du libéralisme qui ôte tout intérêt à l'ouvrage. « Il y a un libéralisme pour chacun et chacun est légitime à apporter sa pierre, c'est la singularité de cette idée » (p.44). Nous voici en plein relativisme, Et à la question posée « Qu'est-ce qu'être libéral ? » le lecteur aura pour réponse qu'être libéral c'est d'abord ne pas être économiste, et je trouve le trait injuste et offensant quand il accuse nommément le « quadrige économique tiré par Henri Lepage, Pascal Salin, Jacques Gareilo et Florin Aftalion » d'avoir réduit le



libéralisme à sa seule dimension économique (p.44) alors même que ces économistes donnent à leur conviction libérale une dimension éthique. Par contraste il cite comme exemplaires Philippe Nemo et Gaspard Koenig, tous deux philosophes, même si leurs idées sont à l'opposé : ils sont de vrais libéraux qu'on peut rapprocher de Deleuze ! Je ne sais si mon ami Philippe Nemo, administrateur de l'ALEPS qui abrite le « quadrigé » appréciera d'être mis au niveau de Koenig et dans la charrette de Deleuze ! Au fil des pages, l'auteur va distribuer des brevets de libéralisme à sa guise. Benedetto Croce, philosophe fasciste mussolinien serait tout aussi libéral que Luigi Einaudi (bien qu'économiste). Pour être libéral il suffit de pousser la porte de l'auberge espagnole. Le libéral, c'est « l'homme libéré », c'est l'intellectuel qui a le courage d'exprimer ses propres idées.

Cette approche incohérente et inconsistante est bien ce qui tue le libéralisme en France. Elle a permis à Georges Marchais en 1974 de proclamer « je suis un libéral » à l'époque où le libéralisme était aux yeux des Français porté par Valéry Giscard d'Estaing, qui n'était pas davantage libéral que le Président du PCF. Libéralisme avancé giscardien et liberté « réelle » marxiste pourraient converger. Aujourd'hui, dans les rangs de la droite, le libéralisme est évoqué par une infime minorité, mais pour en faire une philosophie « anglo-saxonne » donc inadaptée à la France, dit l'un des dirigeants des Républicains.

Dans les pages suivantes, se souvenant soudain qu'il a été historien et romancier, l'auteur entreprend de réécrire à sa manière le « cheminement de la pensée libérale » à travers les siècles, mêlant Montaigne et Voltaire, Say et Proudhon, Tocqueville, Constant et Stendhal. Il consacre un chapitre entier à deux dames porteuses du message libéral : Renée de France (?) et Germaine de Staël. C'est une histoire pour le moins « romancée »



et elle confirmera bien dans l'esprit du lecteur que le libéralisme c'est la diversité.

Certes, à ce jeu, l'auteur attribue dans les pages qui suivent le label « libéral » à d'authentiques libéraux. Mais l'ostracisme à l'égard des économistes est toujours de rigueur : le libéralisme ne saurait être que politique, et le libéral n'a cure de la liberté économique. « La défense du libéralisme doit se recentrer sur la défense des libertés politiques et des libertés publiques » (p.119) D'ailleurs le libéralisme peut-il s'accommoder du capitalisme ? Cette question saugrenue à mes yeux s'explique par la confusion que crée le capitalisme de connivence (*crony capitalism*), alliance des milieux d'affaires et de la politique, bien soudée en France de Napoléon III à nos jours. Pourtant dans l'attribution du label « libéral » l'auteur ne se prive pas de compliments et de citations de « libéraux » qui pensent que la route du libéralisme passe par l'État, et concourent ainsi à la pensée unique.

Si la diversité du libéralisme s'arrête aux portes de l'économie elle s'arrête aussi aux portes de la religion. Libéral et catholique, admirateur de Jean Paul II (et de sa définition du capitalisme) je me sens personnellement exclu de la pensée libérale par Joseph Macé-Scaron.

Un chapitre entier de son livre est consacré à « L'Église déformée », parce que « les religions contemporaines sont des monstres » (p.97). Certes il présente l'affaire à propos de l'Islam, et il cite à juste titre quelques bons auteurs, comme François Facchini (pourtant économiste et catholique !). Mais aucune religion ne trouve grâce à ses yeux : c'est « l'horreur religieuse » porteuse de guerre mais « lorsqu'elles ne partent pas en guerre nos religions contemporaines ont deux victimes de choix : les enfants et les femmes » (p.99). Et, en conclusion du chapitre, le lecteur est invité à écouter Salman Rushdie « avec le temps c'est la



religion qui finira par amener les hommes à se détourner de Dieu » (p.103).

L'homme libéré de la religion pourra enfin s'occuper de l'essentiel : la politique, et l'auteur ne manque pas ici de donner deux conseils. Le premier est de cesser de « dresser un acte d'accusation de nos politiques » (p.119), il n'y a rien à craindre de la dictature d'Emmanuel Macron parce que les vraies dictatures sont celles de l'Iran et de la Chine (p.119). Le second est de « tenir bon » : « réapprendre à penser par soi-même », comme l'a fait Churchill, et pour ce faire « inaugurer réarmement moral » comme le demandait Lord Acton – dont je rappelle qu'il a été un libéral très croyant (p.122). « Tenir bon c'est bien sûr rallumer les Lumières » (p.123). Je n'ai pas été ébloui. J'ai trouvé dans cet ouvrage tout et son contraire, un éloge et un attentat.



Les vertus du protectionnisme

Mondialisation et crises politiques, les surprenantes leçons du passé

de Yves Perez
(L'Artilleur/ Bernard Giovanangeli, 2019)

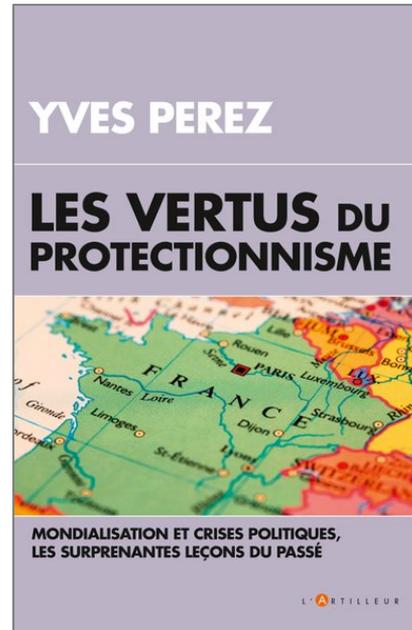
recensé par
Jean-Philippe Feldman

« Les vices du protectionnisme »

Le protectionnisme est à la mode. La science économique ayant fait quelques progrès, il est rare qu'on le défende aujourd'hui de manière abrupte. Lui accoler un adjectif permet de rajeunir une vieille doctrine et, de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par toutes les nuances politiques, on n'a de cesse de louer un protectionnisme « altruiste », « intelligent » ou encore « patriotique ». Yves Perez, lui, ne verse pas dans



Jean-Philippe Feldman est professeur agrégé des facultés de droit, maître de conférences à SciencesPo et avocat à la Cour de Paris. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier en date : *Transformer la France. En finir avec mille ans de mal français*, Plan 2018 (avec M. Laine).





l'hypocrisie : il défend sans fard le protectionnisme dans un ouvrage dont le titre présente le mérite de la limpidité et dont l'objet explicite est de « redonner au protectionnisme ses lettres de noblesse » (p. 14).

Comment le professeur en sciences de gestion à l'Université catholique de l'Ouest défend-il le protectionnisme ? Par la mobilisation de l'histoire de l'économie et de la science économique, en soutenant tout d'abord qu'il a existé une tradition protectionniste en France de la fin du XIXe siècle à 1974, en alléguant ensuite que cette tradition a été bénéfique.

Ce que Yves Perez dénomme improprement la « régulation » du commerce extérieur aurait permis à l'hexagone de traverser les crises depuis la fin du XIXe siècle jusqu'au terme de la présidence de Georges Pompidou. Selon lui, la croissance provient des ressources naturelles des pays et la France s'est toujours trouvée fort désavantagée à cet égard, si bien que le protectionnisme était et reste la solution idoine. Les leçons du passé permettent de définir la politique de l'avenir : l'intégration de la France toujours plus poussée au sein de l'économie mondiale est une erreur et il convient d'augmenter le degré d'autonomie de l'appareil productif français à l'égard de cette dernière (p. 115). Des solutions pratiques ne sont pas seulement données en conclusion, mais également dans le dernier chapitre et particulièrement dans le paragraphe intitulé de manière parlante « Le protectionnisme, levier d'une stratégie de reconquête de la souveraineté économique et industrielle de la France » (p. 237). L'auteur constate que la France a déjà amorcé un grave déclin au sein d'une « Europe du libre-échange mondialisée ». A cela, une seule solution : le choix protectionniste, qui suppose une « volonté politique claire et déterminée » (pp. 239-240).

La thèse de l'auteur repose sur l'idée que la France aurait été essentiellement protectionniste depuis les premières décennies de



la Troisième République et que cette politique aurait été fructueuse. De manière surprenante, il fait l'éloge d'une France étriquée, celle des « petits » : petites exploitations rurales, petites entreprises, qui a caractérisé les débuts de la Troisième République. Historiquement, l'analyse de la politique douanière comme une rupture à la fin du XIXe siècle est plus que discutable, dans la mesure où la politique française s'est toujours caractérisée par une certaine dose – pour ne pas dire une dose certaine – de protectionnisme. Autrement dit, la libéralisation du commerce extérieur français a été beaucoup plus timide qu'on le dit au début de la monarchie de Juillet et sous le Second Empire avec le traité de commerce franco-anglais de 1860. Quant au protectionnisme, il a été beaucoup moins puissant qu'on a bien voulu le dire avec les divers tarifs des années 1880 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Pour ce qui a trait au terme de la période, le lecteur a du mal à comprendre la date du « déclin » français donnée par l'auteur : 1974, alors qu'une libéralisation industrielle – mais pas agricole – avait eu lieu avec le traité de Rome. En substance, l'éloge de la France de « Grand papa » apparaît bien suranné.

Au-delà de l'aspect historique, quant aux résultats de la politique protectionniste, l'auteur est bien obligé de reconnaître que la croissance française a souvent été moindre que dans les pays proches, mais il précise qu'il n'entend pas se focaliser sur la maximisation du revenu national, et qu'il privilégie celle de la puissance ou de l'influence dans le monde (p. 97). Avec un critère aussi subjectif, il est difficile pour le lecteur de s'y retrouver...

Les théories laudatrices du protectionnisme sont généralement peu originales et c'est d'ailleurs, peu ou prou, la même argumentation qui se retrouve depuis l'opposition à Turgot en 1776 au moins... On défend qui le travail national qui les producteurs locaux, et cela au détriment du consommateur. Il faut d'ailleurs attendre bien longtemps dans cet ouvrage pour que le



terme même de consommateur apparaisse (p. 172) et encore la réflexion est-elle purement utilitariste (p. 176). Mais en réalité, Yves Perez ne se préoccupe pas plus des producteurs. La micro-économie est tout simplement absente de l'ouvrage et le lecteur chercherait en vain des considérations non seulement sur le consommateur, mais encore sur le contribuable. A vrai dire, l'individu n'intéresse nullement l'auteur, la souveraineté individuelle encore moins : seules se trouvent mentionnées, de manière nationaliste et souverainiste, la France, la nation et sa souveraineté. C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau : en l'espèce, c'est la faute à la concurrence internationale, qui provient de pays favorisés par la nature, riches de ressources naturelles dont la France se trouve malheureusement dénuée. Il ne vient pas à l'esprit de l'auteur que les difficultés françaises proviennent des fautes de gestion renouvelées des gouvernants et d'un « marché politique » qui tourne à plein régime.

Le lecteur ne saura pas plus pour quelle raison la France ne cesse de perdre des parts de marchés à l'intérieur de l'Union européenne et dans le monde (p. 187). Pas plus qu'il ne saura pour quelle raison la France se trouve « sur la pente du déclin », si ce n'est à cause de la méchante mondialisation et d'une concurrence inévitablement déloyale. L'analyse de l'auteur selon laquelle la France aurait atteint « les limites de son développement soutenable en économie ouverte » (p. 250), n'est rien moins qu'effarante. Le lecteur ne trouvera aucune donnée – dans un livre qui n'en manque pourtant pas – relativement aux finances publiques ou à la fiscalité, au poids de l'État ou de la Sécurité Sociale, à l'interventionnisme ou à la réglementation foisonnante. En ce sens, cet ouvrage est typiquement français : c'est une vieille tradition hexagonale que de rejeter sur autrui les fautes que l'on commet. Une analyse historique erronée conduit à des solutions erronées.



Surtout, il ne vient pas à l'esprit de Yves Perez que le protectionnisme soit purement et simplement une violation des droits de l'homme. Empêcher une personne de commercer avec l'étranger, mettre des barrières à l'exportation ou à l'importation de biens, de capitaux ou de services, tout cela ne semble présenter aucun intérêt aux yeux de l'auteur, rivié à une thématique holiste, nationaliste et souverainiste au terme d'un ouvrage en définitive bien décevant et dont l'argumentation apparaît fréquemment répétitive. A qui veut comprendre le protectionnisme, il sera plutôt conseillé de se (re)plonger dans les œuvres de Frédéric Bastiat, croqueur caustique de l'égoïsme des producteurs mâtinés aux gouvernants pour faire régner à plein un « marché politique » au préjudice des consommateurs.



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : 20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) : 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus): 60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus): 120 €

Nom, prénom
Société, institution
Adresse.....
.....
Code postal
Ville
Pays
E-mail

Commande et règlement par chèque :
Envoyer votre bulletin d'abonnement
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm (hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro¹ : 500 €
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros¹ 1 500 €

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous
- transfert Paypal
- chèque ci-joint

Relevé d'Identité Bancaire			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES 199 CHEMIN DU PANORAMA JOURNAL DES LIBERTES 69300 CALUIRE			
Domiciliation ROTHSCHILD MARTIN MAUREL			
Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC)			
BMMMF2A			

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart